L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État et de la Première Municipalité.

PAR L. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 30 OCTOBRE 1838.

DEUX HEURES ET DEMIE DU MATIN.

Arrivée des Acteurs français.

Le bateau de remorque Hudson, vient d'arriver de la Balise, avec quatre navires, dont nous donnons les noms dans notre liste maritime: le Porpoise est à une lieue au dessous de la Pointe, avec les navires Rockingham et Garonne: ce dernier a une traversée de 36 jours du Havre. Un des passagers arrivé sur le Hudson, nous a dit que la Garonne avait à bord les acteurs et actrices engagés pour le Théâtre d'Orléans. Passagers, MM. Théod. Voisin, Loreilhe, Aimé et 110 à l'entrepont.

Nous avons reçu par le navire *Franklin*, arrivée hier, après une traversée de 42 jours du Hâvre, nos liasses de journaux de Paris, jusqu'au 14 septembre. Bien que les nouvelles qu'ils contiennent aient été anticipées par celles que nous avons reçues par le *Royal William*, nos lecteurs trouveront cependant des extraits très intéressants que nous y avons faits, et que nous publions sous le titre de *Nouvelles Diverses*.

PERTE DU NAVIRE WALTER SCOTT.

Le capitaine du navire Republican, arrivé hier matin, rapporte que le 18 de ce mois, il a vû le navire Walter Scott, parti de New York le 6, pour la Nouvelle Orléans, fortement échoué sur les roches de Gingerbread (Bahama). Le canot de ce navire est venu à bord du Republican demander des secours, mais comme celui-ci ne pouvait pas lui en porter, il envoya le canot à l'Ile Benine, où l'on trouva trois bâtiments de sauvetage qui se dirigèrent sur le Walter Scott. Une partie de sa cargaison a été jetée par dessus le bord, et l'on supposait que le navire serait entièrement perdu. On comptait à bord près de 200 passagers. Ceux de la chambre, dont nous avons déjà publié les noms, sont MM. G Reed, J A Paynes, L [illegible]mer, A S Frehor, R W Montgomery, Dish Hurd, J Percier et sa demoiselle, Bercier, J Bercier. S Godfrey, sa dame et leur enfant, le Docteur S N Selkirk et sa dame.

LA SOIE.

Jamais peut être l'attention publique ne s'est portée aussi vivement sur une spéculation ou sur une entreprise quelconque qu'elle se porte dans ce moment-ci sur la culture du mûrier. Le *New York Evening Star* donne le nom de *manie du mûrier* à l'empressement avec lequel on s'est jeté dans cette culture, et rapporte à ce sujet, que dans l'une des villes du Connecticut quelques personnes l'ont poussée au point de vouloir convertir un vieux cimetière en une pépinière de mûrier multicaulis. Malheureusement pour elles, les autorités municipales imaginèrent de s'y opposer. Cette manie, si toutefois il est permis de donner ce nom au désir qui anime le peuple américain, d'encourager un mode d'industrie qui promet de devenir une source d'une grande importance nationale, cette manie, disons nous, s'étend de l'extrémité la plus reculée de la Nouvelle Angleterre jusqu'aux Arkansas et à la Louisiane; il y a fort peu d'années que le plant du mûrier multicaulis fut pour la première fois importé de la Chine dans ce pays-ci, et les personnes qui se prétendent bien informées à ce sujet disent que notre pays en contient maintenant un nombre d'arbres plus considérable que la France et l'Italie; il y en a même qui vont jusqu'à assurer qu'il en contient plus que l'Europe entière, et que la culture s'en étend rapidement de jour en jour. Personne ne peut s'aventurer à prédire quel sera précisément le résultat de cet accroissement subit et étendu dans une culture qui était à peine connue il y a dix ans. Peut être est-elle destinée à finir comme tant d'autres spéculations; c'est ce qui dépendra du plus ou moins de persévérance avec laquelle on poursuivra la manufacture de la soie brute. Il est certain que le mûrier tire sa valeur actuelle du point où portera par la suite l'éducation des vers et la manufacture de la soie brute. Plusieurs personnes qui ont commencé à planter des arbres dans l'intention de se livrer de suite à l'éducation du ver, se sont empressées à vendre leurs plants, en conséquence des prix élevés qui leur en ont été offerts. Il est à croire, selon nous, que le profit que l'on retire de la culture de l'arbre, n'arrête la manufacture de la soie jusqu'à ce que le marché se trouve encombré. Alors l'arbre n'aura plus de valeur, et se vendra difficilement. Mais nous ne doutons pas que l'on ne se livre à l'éducation du ver avec cet aplomb et ce caractère de conviction; que cela ne devienne par la suite une occupation très lucrative pour [illegible], et que l'on ne consacre avec avantage à la culture de la soie de vastes portions de terres des Etats du Sud qui sont épuisées ou qui ont été stériles. La propagation de l'espèce du mûrier est si facile et si rapide, que quelques centaines de plants produisent en trois ans une quantité d'arbres suffisantes pour un établissement des plus considérables. Il ne parait point nécessaire d'avoir recours à l'importation d'un Etat offre des primes d'encouragement pour une industrie déjà si avantageuse par elle même. On peut employer à nourrir les insectes et à la récolte de la soie des enfants jeunes encore et des vieillards, inhabiles à tout autre travail profitable. Il est assuré au moyen de calculs exacts, que le coton, ni le sucre, ni le tabac, ni tout autre produit de l'industrie agricole, n'offre un profit aussi grand que la soie brute cultivée sur le terrain même du producteur, et cependant six des Etats du centre et du Sud ont adopté des lois qui offrent des primes de diverses valeurs pour cette manufacture. Dans le Maine, le trésorier de l'Etat paye cinq centins par livre de cocons élevés, et cinquante centins par livre de soie dévidée. Le Vermont paye dix centins par livre de cocons; dans le Massachusetts, on paye deux piastres par livre de soie produite et dévidée dans l'enceinte de l'Etat; et cette prime seule suffit pour couvrir toutes les dépenses. Le Connecticut en paye une piastre par cent mûriers chinois [illegible] et cinquante centins par livre [illegible] dévidée. Dans la Pennsylvanie et dans le New Jersey, les primes sont, dit-on, si élevées, qu'elles suffisent pour défrayer toutes les dépenses de culture dont le produit par conséquent est tout bénéfice.

La rapidité avec laquelle le mûrier chinois s'est propagé est vraiment étonnante. Le Richmond Enquirer dit dans un long article, que la Virginie ne s'endort pas sur cette nouvelle branche d'industrie, "nous avons [illegible] parler de très gros profits faits dans le comté de Fredericksburg, de Petersburg et de Norfolk. Nous avons déjà parlé du profit qu'un M. [illegible] de Brunswick a retiré d'une somme de deux ou trois cents piastres qu'il avait consacrée à cette culture, et s'élevant à $7,500, indépendamment de ce qu'il s'est réservé pour continuer ses opérations. On nous a raconté plusieurs anecdotes au sujet de profits qui ont été réalisés dans différens endroits, non moins originales qu'amusantes. Quelques arbres dans des jardins ont donné des profits [illegible] aux propriétaires. Des sommes de cinq cents piastres tout au plus en ont produit trois [illegible] mille. D'adroits fermiers du Nord, sont [illegible] en Virginie, ont choisi les meilleurs terrains, les plus favorables, y ont planté leurs [illegible] un et deux ans et ont fait cet automne des [illegible] plusieurs milliers de piastres."

Il est aussi respectable qu'intelligent de l'Enquirer [illegible] comme objet de culture [illegible] une chose toute aussi nouvelle que la [illegible] berceau. Le coton est aujourd'hui [illegible] point gigantesque de prospérité que [illegible] arrêter. Pourquoi n'en serait-il pas de [illegible]? Cette question est toute naturelle. Nous n'avons pas le moindre doute, [illegible] se chargent d'y répondre affirmativement. [illegible] l'année 1837, les importations de soie, aux Etats-Unis, venant de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et de la Chine, se sont élevées à [illegible] millions de piastres, somme qui peut [illegible] au moyen de la soie brute, exportée [illegible].

[illegible] nous avec un véritable plaisir, que les paroisses septentrionales de la Louisiane [illegible] à s'occuper de la culture du mûrier chinois avec autant d'ardeur que de succès. Nous avons [illegible] quelque temps, une lettre de Mr. Mc Donald, de la paroisse de St-Tammany, lettre dans laquelle il [illegible] part de ses propres progrès dans ce [illegible] de ceux de ses voisins; il disait qu'il avait [illegible] environ quarante mille arbres; qui, d'un [illegible] de culture de la Virginie, peuvent produire [illegible] un million deux cent mille plants. [illegible] même lettre, Mr. Mc Donald disait aussi, [illegible] aucune difficulté à produire et à dévider [illegible].

[illegible] cette lettre de Mr Mc Donald nous est [illegible] nous avons appris que plusieurs autres habitans des paroisses des Florides se sont livrés au [illegible] affaires, dans l'intention d'en faire une [illegible] permanente pour leurs familles et leurs ouvriers.

Le paragraphe [illegible] dont nous avons extrait [illegible] communication d'un [illegible] Empereur, et qui indique la manière la plus avantageuse de propager le mûrier chinois, sera sans doute accueilli avec plaisir par quelques uns de nos lecteurs de la campagne.

"Le moyen le plus rapide de propagation, est de planter dans des fossés peu profonds et bien préparés des boutures d'un seul jet, à six pouces de distance d'un côté et à quatre pieds de l'autre. Mais le plan le plus sûr et le plus ordinaire, consiste à placer des boutures de deux jets aux mêmes distances et de leur donner une inclinaison d'un angle de trente degrés. En suivant cette méthode, on peut élever 21,390 arbres par arpent, et dans un terrain léger et gras, ils atteindront à une hauteur moyenne de cinq pieds, s'ils sont bien cultivés, et chaque arbre fournira pour le printemps suivant, de trente à quarante boutures de deux jets chacune. On a employé un moyen encore plus rapide dans les saisons favorables qui consiste à mettre en terre au mois de juin, le tronc principal et les troncs latéraux, car les boutures à deux jets produisent souvent deux troncs, de sorte que cent mille boutures la première année, produiront trois millions de boutures, à raison de trente par bouture; elles produiront quatre vingt dix millions la seconde année, 2,700 millions, la troisième et autant d'arbres à la fin de la quatrième année produisant chacun trente boutures et ainsi à l'infini."

Monsieur l'Editeur,

Ayant lu dans votre journal du 23 du courant, que M Bell, victime de la rapacité russe, se propose de former une légion polonaise pour seconder les efforts des Circassiens dans leur lutte de l'indépendance contre la Russie, nous, Polonais, considérant cette affaire comme pouvant un jour avoir une grande influence sur les destinées de notre patrie, vous prions de vouloir bien insérer cet article dans les colonnes de votre journal et de cette manière donner la publicité à notre désir de faire partie de la dite légion; et nous espérons que les citoyens d'ici apprenant notre résolution voudront nous mettre à même d'aller en Angleterre où comme il est exprimé dans votre journal les Polonais qui désireront s'engager dans cette entreprise auront toutes les facilités possibles.

Faisant l'appel à la libéralité du public nous vous prions encore d'en être dépositaire et vous obligerez

PLUSIEURS POLONAIS, résidant à la Nelle. Orléans.

BATON ROUGE, 27 octobre.

Améliorations—Nous sommes heureux d'annoncer que le chemin de fer entre Bâton Rouge et Clinton est commencé tout de bon. Un contractant pour couper les bois nécessaires a été trouvé, des ouvriers ont été demandés, et sous peu de temps les forêts résonneront des coups de hache. Nous espérons que ce projet sera mené à fin; et nous concevons l'espérance de voir ce chemin de fer une fois achevé, devenir les moyens de prospérité et d'abondance pour le commerce de notre ville. Nous pouvons en outre annoncer à nos concitoyens que pendant cette gigantesque entreprise, notre maire n'a point oublié la ville, un bel édifice a été élevé sur notre marché pour l'accommodement du conseil municipal, et pour d'autres vues utiles. A part cette amélioration, l'esprit de perfectionnement de ce magistrat forme des plans pour la réparation de nos rues. La rue Lafayette que les dernières pluies ont presque emportée dans un endroit, sera bientôt réparée d'une manière digne de la ville de Bâton Rouge et de son Magistrat Suprême; quelques charretées de briques seront déposées au coin de la rue Florida et 3me. près de la banque de Cité, où quand la pluie tombe, se forme une espèce de marais; et la rue América, perpendiculaire au fleuve, près de la maison de D. D. Avery, qui n'est maintenant qu'un ravin, sera bientôt mise en bon ordre. Il est inutile de parler de l'importance de ces améliorations; chacun sait que la rue Lafayette est la rue principale de cette ville; que la rue Florida est très fréquentée, et que la rue América est celle par laquelle les habitants de la côte arrivent dans la ville et par où passent les bois venant du moulin à [illegible]. Lorsque ces projets pour l'amélioration de Bâton Rouge seront mis à exécution, le maire méritera certainement, et recevra, nous en sommes persuadés, les remercîments et l'appui des citoyens.

Nouvelles Diverses.

ESPAGNE.

Bayonne, 5 septembre.

On parle de l'attaque prochaine de la ligne de Navarre, par Espartero. Le but de cette attaque serait de reconquérir la ligne de Zubiri, et non d'opérer à fond contre Estella. Le comte de Luckana attendrait pour commencer ses opérations, l'entrée sur le territoire espagnol de Munagorri, appuyé par O'Donnell. Vera et Urdach seraient les deux points choisis par le chef fueriste pour son invasion; O'Donnell opérerait par Envarlasa, mi-chemin entre Irun et Vera, et il chercherait à envahir le Baztan; quelques détachements de fueristes entreraient en même temps par Valcarlos. L'artillerie de la légion anglaise, qui avait été envoyée de St Sébastien par Santander au général Espartero, est arrivée à Olite.

La ligne carliste de Vera à Zugaramurdi est défendue par le 5e bataillon de Navarre. Les trois autres bataillons dans l'Ulzama, pouvant secourir à la fois cette ligne et celle de Zubiri.

Les troupes de Maroto désirent vivement le combat. Le gouverneur d'Elizondo et quatre autres individus viennent d'être arrêtés. On a saisi dans leurs papiers des documens qui prouvent leurs intelligences avec Munagorri, et ils devaient ouvrir le Baztan aux fueristes. Le secret a été livré par un sergent carliste; il avait déjà reçu trois onces d'or. Après ces arrestations l'armurier du 3e bataillon de Navarre s'est transporté à Ainhoa et il a passé ensuite à Espelette.

AFFAIRE SUISSE.

Lucerne, le 10 septembre 1838.

Le grand conseil d'un des cantons les plus importans, celui d'Argovie, s'est déjà prononcé dans l'affaire de la note française du 1er. août. C'est dans sa séance du 7 septembre qu'il s'est occupé de cet objet. Rarement les tribunes avaient été remplies d'un public plus avide de suivre les débats.

La commission à laquelle le grand conseil, dans une précédente séance, avait renvoyé l'examen de cette affaire, s'est partagée en majorité et en minorité. La majorité, composée de MM. Zschokke, Keller, Baumann, Dossekel, Weibel, Lindemann et Froelich, proposé de se ranger à l'opinion émise au sein de la Diète par MM. Monnard et Rigaud, comme seule compatible avec les droits de la Suisse, et le maintien de son indépendance et de sa dignité. La minorité, composée de MM. Herzog d'Effinger et Baldinger, proposait de ne pas déférer à la demande de la France, mais d'exiger de Louis Napoléon une renonciation formelle aux droits de citoyen français.

Les débats, qui ont été fort animés, ont duré plusieurs heures. Parmi les orateurs qui ont défendu le projet de la majorité, c'est-à-dire qui ont plaidé pour l'adoption des propositions de MM. Monnard et Rigaud, on a remarqué surtout le célèbre écrivain et publiciste Zschokke, et un respectable vieillard, M. Brentano, dont les paroles énergiques ont été couvertes d'applaudissemens.

Le résultat de la votation a donné 105 voix en faveur des propositions de la majorité de la commission du grand conseil; 55 seulement se sont prononcés pour la proposition de MM. Herzog et Baldinger. Voici le texte de l'instruction telle qu'elle a été votée pour la députation à la Diète:

"Nous, grand conseil du canton d'Argovie, faisons savoir, que sur le rapport de notre petit conseil, concernant la demande d'expulsion du territoire suisse de Louis Napoléon Bonaparte, adressée à la Confédération par l'ambassadeur de France, le 1er. août, avons résolu de donner à notre députation l'instruction suivante:

"Comme il est constant que, depuis 1832, Louis Napoléon Bonaparte a reçu le droit de bourgeoisie dans le canton de Thurgovie, et qu'il a reçu, d'après les formes constitutionnelles prescrites par la législation de ce pays, ce qui est prouvé d'une manière authentique, la députation du canton d'Argovie se prononcera avec force et énergie contre les prétentions de la France, comme blessant à un haut degré le droit des gens à l'égard de la Suisse et les traités existans. Elle votera, en conséquence, le rejet de cette demande en réservant solennellement les droits de souveraineté de chacun des Etats de la Confédération, ainsi que ceux qui lui assure l'indépendance nationale. Elle contribuera de tout son pouvoir à maintenir intacte la position constitutionnelle de la Suisse, et repoussera de la manière la plus absolue toute espèce d'intervention de l'étranger dans les affaires de police intérieure de la Confédération.

"Elle déclarera ensuite que la Suisse saura toujours remplir les devoirs que lui impose le droit des gens envers les Etats voisins."

GRÈCE.—On a des nouvelles d'Athènes. Le ministère se trouve très embarrassé. Lord Palmerston veut qu'on donne une constitution libérale, la France semble le soutenir; la Russie s'y oppose, et, pour réaliser les projets de lord Palmerston, elle offre de fournir au roi Othon tout l'argent dont il pourrait avoir besoin. Les ministres des trois cours ont demandé de nouvelles instructions.

ALLEMAGNE.—Le *Correspondant de Hambourg*, qui est un des organes les plus actifs du protestantisme allemand, tout en confirmant les nouvelles que nous avons données des arrestations faites dans le duché de Posen, accuse l'archevêque et son clergé de vouloir amener le peuple à la révolte; il prétend que l'archevêque, prévoyant qu'il pourrait être arrêté, tient toujours sur sa table la mitre et la crosse pour pouvoir les revêtir et se présenter ainsi au peuple, qui, espère-t-il, se laisserait entraîner à quelque mouvement. Ce journal annonce que, par suite de ces dispositions, les troupes vont être augmentées dans le duché de Posen, il en sera de même dans la Westphalie.

La population de la principauté de Mecklenbourg-Schwerin avait donné des preuves non équivoques de l'affection qu'elle porte à la princesse Hélène, au mois de mai de l'année dernière, à l'époque de son mariage avec le Prince-Royal de France. On ne s'étonnera pas de l'enthousiasme des habitans de cette capitale à la réception de la nouvelle de l'heureux accouchement de la duchesse d'Orléans. Dans la soirée du 28 août, on a porté des toasts dans les réunions de la noblesse et de la bourgeoisie à l'auguste accouchée, au Comte de Paris et à la prospérité de la France.

SUÈDE.—Le 26 août on a rendu dans toutes les églises de Stockholm des prières en actions de grâce pour le rétablissement de S. M. Un traité de commerce a été conclu entre la Suède et la Russie. Les journaux de l'opposition continuent à attaquer le ministère.

—La *Gazette d'Augsbourg* publie la lettre suivante d'Alger, du 25 août:

"D'après les dernières nouvelles de l'intérieur, Abd-el-Kader assiège toujours Aïn-Mahde, il veut faire sauter les murs de cette ville; par ses ordres, une mine a été creusée, et nous apprendrons probablement bientôt un résultat décisif. Le 22, un courrier de l'émir a apporté à un de ses agens ici une somme de 200,000 francs pour faire des achats de plomb, de poudre et d'autres munitions de guerre. Une autre lettre du Kalifa-Sidi Mohammed, datée de Médéa le 19, contient l'ordre d'envoyer à Tekedempta les dix ouvriers récemment arrivés et d'assurer à chacun un traitement annuel de 3,000 fr. Un Français, ex-officier d'infanterie dans l'armée française, qui avait offert ses services à l'émir, a été agréé. Il pourra se rendre dans le camp d'Aïn-Mahde ou à Tekedempta avec les ouvriers pour prendre la direction administrative des travaux; dans le premier cas, il ne devra paraître devant Abd-el-Kader qu'en costume arabe afin que l'ennemi ne s'imagine pas que l'émir a besoin de chrétiens pour remporter la victoire. Les ouvriers d'Abd-el-Kader ne sont pas encore partis. Les uns sont découragés; les autres veulent que le gouvernement se porte garant de leur traité. Le gouverneur a refusé de leur donner audience, et la police prétend les forcer à exécuter la convention qu'ils ont signée.

"N'est-ce pas assez que le gouvernement autorise des achats de plomb et de poudre pour Abd el-Cader? Faut-il qu'il lui envoie en outre des hommes pour établir des fabriques d'armes et des fonderies de canon? On dit, à la vérité, que ces ouvriers ne seront employés qu'à la construction de machines et d'aqueducs; mais des personnes bien informées savent que l'émir est en négociation pour faire venir d'Europe des hommes habiles, notamment d'anciens artilleurs, avec les instruments nécessaires pour établir une fonderie de canons. Jusqu'à présent, Abd-el-Kader avait manqué d'argent pour réaliser ses projets; maintenant, il en a et il atteindra son but; car le gouvernement français lui en fournit lui même les moyens."

Conseil de guerre de Perpignan.

AFFAIRE DU GENERAL BROSSARD.

Audience du 28 août.

Présidence de M. Thiorier, maréchal de camp, commandant le département de l'Aveyron.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

M. le général Bugeaud est le premier témoin entendu; il déclare se nommer Thomas Robert Bugeaud, être âgé de cinquante quatre ans, né à Limoges, demeurant à Exideuil.

Le témoin commence par donner connaissance de sa correspondance, relativement au général Brossard et de la bonne opinion que, dans le principe, il avait conçue de ce militaire; il rappelle les faits qui se trouvent dans le rapport au ministre que nous avons reproduit hier. Enfin, il arrive à la conversation qu'il a eue avec le général Brossard en présence de MM. Rellié et Revel. Au reste, dit-il, l'opinion sur le général Brossard était unanime en Afrique, et elle était basée sur l'inconséquence des discours qu'il tenait ainsi dans une halte, dans une promenade militaire aux environs d'Oran. M. le général de Brossard était entouré de ses officiers, et parlant de l'esprit militaire: "Comment voulez vous, disait il, que l'esprit militaire ne se perde pas en France, en présence de la parcimonie avec laquelle on traite les soldats. On veut cependant que le soldat se contente de la misérable ration qui lui est attribuée; il n'en est pas de même chez les nations guerrières. Lisez, interrogez l'histoire, voyez ce soldat qui dit: Avec mon épée et mon bouclier, je me procure toutes les choses nécessaires à la vie: de jeunes femmes, de commodes habitations et des amphores pleines de vin. Napoléon entendait cela beaucoup mieux; croyez vous qu'il tint le soldat à la lisière comme aujourd'hui? Napoléon laissait une très grande liberté à ses soldats; lorsqu'ils traversèrent l'Allemagne, la Russie, ils la traversèrent en pays conquis. Il en agissait de même avec ses généraux; ceux-ci levaient des contributions sur les villes et s'enrichissaient. C'est ainsi qu'on maintient l'esprit militaire." M. de Mauession, qui assistait à cette conversation, répondit:

—"Oui c'est vrai, mais c'est ainsi qu'on soulève contre soi toute l'Europe, et qu'on va finir à Sainte-Hélène."

Comme je rapportai cette conversation au général de Brossard, il me répondit qu'il ne l'avait tenue que pour savoir si elle me serait rapportée, et s'il était vrai que j'eusse des espions près de lui.

M. le général Bugeaud termine sa déposition en répétant qu'il a la conviction que le général Brossard a partagé avec Ben Durand les 41,000 fr. payés par l'état pour le ravitaillement de Tlemcen.

Me. Boinvilliers.—M. le général Bugeaud veut-il donner des éclaircissemens sur une somme de 180,000 francs qui avait été promise par l'émir.

M. le général Bugeaud.—L'émir avait réellement promis cette somme, que je destinais aux chemins vicinaux de mon département. (Mouvement) Ces 100,000 boudjous ont été laissés à l'émir.

Je n'avais demandé cette somme que pour mon département, et je ne l'avais fait qu'après avoir consulté M. Molé, ministre des affaires étrangères. J'avais, pour cela, demandé l'autorisation du gouvernement. Elle me fut refusée. Je pris alors ce biais pour payer réellement à Abd el Kader le ravitaillement de Tlemcen en renonçant aux 100,000 boudjous que j'avais destinés partie aux chemins vicinaux de mon département, partie à récompenser les officiers qui m'approchaient.

Voici la lettre que m'avait écrite Abd el Kader, le 22 septembre 1837:

"S'il n'a jamais été dans votre intention de me vendre mes prisonniers, et si vous les avez délivrés gratuitement, il faut alors que vous m'envoyiez de l'argent pour l'orge, le blé, les bœufs que je vous ai fournis pour Tlemcen, et pour lesquels je n'ai pas reçu un centime."

Voici maintenant ma lettre, extraite de mon journal de correspondance, qui était tenu à Oran par MM. Urbain et Bramaba.

"Si quelqu'un te demandait pour moi 100,000 boudjous que tu m'as promis, réponds-lui que j'y renonce. Ce sera la représentation du prix des denrées que tu as envoyées à Tlemcen. Il sera dit alors que les prisonniers t'ont été remis gratuitement, et tu n'hésiteras plus à me rendre les femmes et les enfants des Douaires."

"Ainsi, continue le général Bugeaud, vous voyez que j'ai rendu à l'émir son présent de 100,000 boudjous. Cela est indifférent à la cause, mais n'est pas du tout indifférent à ma réputation.

M. le président, à M. de Brossard.—Qu'avez vous à répondre à la déclaration de M. le général Bugeaud? (Marques d'attention)

M. le général de Brossard—Le conseil comprendra l'émotion d'un homme qui, après trente ans de bons et loyaux services, se trouve en présence de l'homme qui a cherché à l'avilir, à le perdre. Si quelques faits, dans ces derniers temps, sont de nature à jeter quelques doutes sur mon caractère, je les ai reconnus, je m'y soumets; mais je ne puis accepter ce qui ne m'appartient pas.

Que voulait M. le général Bugeaud? devenir gouverneur de la division d'Oran, qu'il aurait dirigée de Paris, et dont j'aurais été le chef réel. Repoussé par le ministère, il a voulu se réfugier dans une influence occulte jusqu'au moment où ce projet aurait pu se réaliser. J'aurais ainsi conservé une apparence de soumission aux ordres du gouverneur, tandis que de Paris M. le général Bugeaud aurait imprimé secrètement aux affaires de la province d'Oran une direction conforme à ses opinions.

Je ne pouvais accepter cette mission, je me suis éloigné du général Bugeaud, et dès lors il m'a accusé d'ingratitude. J'ai été encore ingrat lorsque j'ai refusé de recevoir 10,000 sur les 100,000 boudjous qu'il avait stipulés avec Abd el Kader. J'ai été encore plus ingrat lorsque j'ai refusé d'associer mon nom à une livraison de poudre et de fusils dans laquelle il y avait 20 mille fr. de bénéfices à obtenir, ne voulant pas me rendre responsable des chances de la guerre, en livrant des armes à nos ennemis.

M. le général Brossard repousse ensuite les reproches qui lui ont été adressés relativement à ces marchés. Il soutient que ceux faits par M. le général Bugeaud étaient bien plus onéreux.

C'est à l'occasion de ces marchés onéreux et illégaux que la voix publique s'est élevée, et c'est pour en paralyser l'effet et détourner le blâme sur moi qu'il m'a accusé.

"Mais le général Bugeaud avait encore un autre but en me persécutant. J'avais par ma position la connaissance de tous les actes et de tous les faits de son commandement. Ainsi je savais les articles secrets du traité de la Tafna. Je savais qu'il avait promis à Abd el Kader l'exil de Mustapha Ben Ismaël, d'El Mezary et de 12 des principaux chefs, et la relégation de ces tribus dans les montagnes de l'Affra et du Gamrah qui bordent la mer à l'ouest d'Oran. C'est dans la négociation qui eut lieu à Oran avec Ben Arach, le 4 mai, qu'il prit cet engagement sur son honneur. Cette stipulation fut reproduite à la Tafna et une phrase ambiguë fut intercalée dans une lettre écrite à l'émir par Braham Slah.

"Enfin, le jour de l'entrevue du général Bugeaud avec Abd el Kader, Ben Arach mis la liste des douze exilés dans la main du général Bugeaud, en lui disant: 'Songe à tenir tes engagemens.' Cette liste fut rapportée par lui à Oran et vue par plusieurs personnes, par M le colonel Mauession. Ce fut à l'occasion de cet engagement que Durand se rendit auprès de l'émir, vers le 20 juillet, à la sollicitation du général Bugeaud, qui, alors, brouillé avec lui, le prit pour intermédiaire pour opérer une réconciliation. Durand, dis-je, se rendit à Tlemcen pour obtenir au moins un ajournement de l'exécution; l'émir réclamait instamment l'exécution de cette promesse, et écrivait à Durand:

"Le général Bugeaud [illegible] les Douaires n'a pas reçu cent mille boudjous." Cette demande était une faute. J'avais conseillé au général Bugeaud de rompre plutôt que de négocier; mais il craignait qu'on ne lui reprochât une paix mauvaise, légèrement faite et compromise légèrement."

L'accusé se défend d'avoir donné les prisonniers pour prix du ravitaillement de Tlemcen.

"M le général Bugeaud a dit que c'était de la Tafna qu'il avait donné des ordres, qu'il avait, le lendemain, donné contre ordre, et il ajoute que je m'étais hâté de les rendre aussitôt leur arrivée, tant j'étais pressé de livrer ma marchandise.

"Mais comment a-t-il pu oublier, au moment où il écrivait cette accusation, qu'il avait dans son portefeuille une lettre de moi par laquelle je lui disais m'opposer à leur remise?

"Enfin le général Bugeaud n'ignorait pas que je savais qui avait vendu le secret de la paix pour une somme de 30,000 piastres.

"Voilà quels motifs le général Bugeaud avait pour chercher à me perdre.

M. Le président—M. le général Bugeaud, qu'avez-vous à répondre?

M. le général Bugeaud—J'avais demandé 180,000 f. pour les chemins vicinaux de mon département (mouvement). Cela n'a rien que de très honorable. Je fis part de cela à M. Molé, qui me répondit sur ce point: "Le cas est échéant, je serai votre avocat dans le conseil." Lorsque M. de Brossard a vu que je n'avais demandé à l'émir que 100,000 boudjous, il m'a dit: "Vous avez oublié les officiers qui ont servi avec vous!" Je lui répondis: "J'aurai 100,000 fr. pour les chemins vicinaux de mon département, les 80,000 restant seront partagés par moi entre les officiers et les soldats qui seront le mieux conduits. Je vous ai compris sur la liste de distribution, dans le cas où la somme serait payée, pour 10,000 fr.—10,000 fr., répondit-il; qu'est ce que cela? Cela n'arrangerait pas mes affaires, et on croirait me récompenser avec ces 10,000 fr. Je n'en veux pas."

"M le général Brossard fait entendre contre moi une accusation assez grave et assez honteuse, celle d'avoir eu l'intention de sacrifier à nos ennemis nos amis les Douaires et les Smelas. Cela est une calomnie. Vous avez vu le chef des Douaires, des Smelas (Mustapha Ben Ismaël), qu'il dise si jamais j'ai songé à le maltraiter."

M. le général Bugeaud se défend d'avoir vendu le secret de la paix. "Un négociant est venu me proposer de faire des affaires de commerce avec lui; il ne s'agissait pas de lui faire savoir la paix avant qu'elle ne fût connue de tous, il s'agissait de faire venir des bâtimens chargés de fers et de marchandises. Nous gagnerons chacun 50,000 f., me dit ce négociant. J'eus l'inconséquence d'y accéder.

"J'avais oublié complètement cette affaire, lorsque ce négociant m'apporta une somme de 12,000 fr.; j'en envoyai d'abord sept au préfet de mon département pour les travaux à faire aux routes. Mais ensuite, après avoir réfléchi, j'aimai mieux perdre les 7,000 fr. que j'avais envoyés, et malgré les difficultés que faisait ce négociant pour reprendre les 12,000 fr. qu'il m'avait apportés, je le forçai à les recevoir."

Le conseil entend encore M. Eynard, aide de camp du général Bugeaud. Sa déposition confirme sur tous les points celle que nous venons de rapporter.

On entend ensuite le lieutenant des spahis réguliers Allegro, dont la déposition confirme en grande partie les faits de l'accusation.

Ben Durand, interrogé, déclare avoir fait sur le ravitaillement de Tlemcen un bénéfice net de 30,000 f., qu'il a remis au général de Brossard.

D. Pourquoi, puisque vous faisiez le ravitaillement du Tlemcen, avec un bénéfice de 30 mille fr., avez-vous été l'associé du général?

R. Voyez vous, moi, je suis franc avec tout le monde, et quand je fais quelque chose, je le dis... (Allegro rit sous cape). Mais si j'avais su qu'il m'aurait demandé de lui céder mon bénéfice, je ne lui en aurais certainement pas parlé.

D. Mais après une simple conversation, vous avez été bien facile de céder ainsi 30,000 fr. de bénéfices.

R. Mais, monsieur, si je cédais ces 30,000 francs, c'était pour en gagner cent autres, c'était pour avoir la protection du général pour d'autres marchés. Croyez bien, monsieur, que si j'ai cédé trente mille francs ce n'était pas certainement pour le plaisir de céder trente mille francs.

L'audience est levée à cinq heures, et la suite de l'audition des témoins est renvoyée à demain.

Correspondance de l'Abeille.

New-York, 22 octobre.

Passagers à bord du navire Louisa, parti hier pour la Nouvelle Orléans:—M. Harris, sa dame, ses 2 enfans et 2 domestiques, S Knowlton, sa dame et domestique; M. Ives et sa dame, Mlle. Waterman, Mde. Downs, Mde. P N Wood, son enfant et domestique, Mlles. J Gordon et H Gordon, Mlle. Barker, Mme. Atkinson, Mrs. J V Childs, N Montross, C Mecks, J Kennedy, C Kennedy, Waterman, Barnes, Moss, H Palmer, McLaughlin, Nelson, W Berdett, H Thomas Jnr. N B Kneas.

Le Louisa étant un des navires pris par les agens de la ligne de paquebots entre la Louisiane et New York, je ne puis rien vous dire sur sa cargaison sinon qu'elle est complète et assortie.

Le navire Areatus, capitaine Snow, est parti hier matin pour la N. Orléans. Les agens de ce batiment m'ont déclaré qu'ils ne savaient rien quant à sa cargaison, les noms de ses passagers et en un mot tout ce qui y avait trait, et que ce qu'ils pouvaient me dire c'était que ce navire faisait voile pour la Nouvelle Orléans! L'entrée de la douane m'étant interdite, je vous apprends que ce n'est que par de constans efforts que je pourrai parvenir à vous donner des nouvelles correctes et authentiques.

Le bateau à vapeur New-York, capitaine Wright, est destiné pour la Nouvelle Orléans. Ce bateau appartenait tout récemment encore à la ligne de Charleston; il est solidement construit et finement travaillé; sa marche est rapide et il partira le 27 du courant pour le lieu de sa destination, et doit toucher à Charleston, St. Augustin, Key West et la Mobile. Le New York fera exclusivement les voyages entre la N. Orléans et le Texas.

Les navires dont les noms suivent sont destinés pour la Nouvelle Orléans:

Navires Arkansas, Dennis, partant le 1er. nov.; Oconee, Lyon, 25 oct.; Emporium, Thatcher; St. Mary, Foster, Robt Bowne, Mansfield; Echo, Mallet; John Jay, Lambert; Solon, Wood; Caledonia, Massicot; Crescent, Bal; Ocmulgee, Leavit, 1er nov; Bolivar. Bricks Gannicleft, Walker; et Premium.

La barque Galileo, arrivée de la Nouvelle Orléans, est dans le chenal.

Les personnes dont les noms suivent sont arrivées hier du Havre à bord du navire Louis Philippe:—Mrs. P Yorke et M Blake.

3 heures P. M.—Vent d'Ouest frais et temps clair. Le télégraphe n'annonce rien de nouveau.

DERNIERES DATES.

New-York	oct. 24	Liverpool	sep. 20
Boston	oct. 21	Londres	sep. 19
Philadelphie	oct. 23	Havre	sep. 17
Baltimore	oct. 23	Paris	sep. 17
Washington	oct. 22	Bordeaux	sep. 14
Charleston	oct. 25	Madrid	sept. 5
Mexico	sep. 13	Cadix	aout 30
Tampico	oct. 8	Havane	oct. 18
Vera-Cruz	sept 27	Houston (Texas)	oct. 6

COMMERCIAL.

N. YORK, 22 octobre—*Coton*—Les transactions de la semaine ont été presqu'entièrement limitées aux besoins de l'intérieur, attendu qu'il n'en a été pris que faiblement pour l'exportation; et bien que l'approvisionnement sur place soit réduit à moins de 8000 balles, les ventes ont été plus étendues que celles de la semaine dernière. Les détenteurs ont fait quelques concessions d'un 1/4 de cent en plein, et peut-être même 1/2 cent par livre les qualités inférieures [illegible] en demande. Les ventes sont estimées à 3,000 balles, y inclus 2000 balles Uplands, partie de nouvelle récolte, de 10 1/2 à 14 1/2 cents, et quelques lots de fin à 15; 600 N. Orléans 10 1/4 à 13 3/4, y inclus du fin à 15 3/4; 350 Mobile 10 1/2 à 14 1/4, et 300 Floride 10 1/2 à 13 cents.

Café—Les ventes de la semaine se sont bornées à des lots pris pour la consommation, et le stock continue à être réduit, néanmoins sans aucun changement dans les prix. Les ventes comprennent environ 600 sacs Laguira 11 à 11 1/2 et quelques lots à 12 cents; 750 Brésil 11 à 11 1/2, 100 Java 13 1/2; aussi 650 sacs St. Domingue 9 à 9 1/2 au comptant; et 350 Laguira 11 à 11 1/2 au comptant.

Farine—Le marché à la farine a été lourd depuis notre dernière revue, et les prix de celles de l'Ouest ont fléchi de 50 cents, celles du Sud ont également éprouvé une baisse de 25 à 37 1/2 cents. Les prix sont actuellement au même taux qu'ils étaient avant l'arrivée du Royal William. Nous quotons les marques de l'Ouest communes 8 37 1/2 à 8 50; les marques recherchées 8 50 à 8 75. New York, Troy, &c. 8 25; Georgetown et Howard St. 8 25; Richmond City Mills 9 25; la farine de maïs et de seigle n'est pas courante.

Sucre—Il y a eu une bonne demande de la part des commerçans. Les muscovades se rendent à de bons prix, mais les sucres en caisse ne sont pas en faveur. Les ventes de la semaine comprennent 350 boucauts Porto Rico 7 1/2 à 9 1/2, 140 boucauts et 130 barils Ste Croix 8 à 9; 7 à 800 box Laguira brun [illegible]; Sucres muscovades Cube 8 à 8 3/4; 30 N. Orléans 8 1/2, 850 à 250 sacs Batavia blanc 9 cents, 150 Brésil blanc 10 1/2, un petit lot du Havane brun 7 3/4 à 8 3/4, et quelque blanc de 11 1/2 à 12 cents, le tout à 4 mois.

Molasse—Le marché a été assez actif durant la semaine, mais il n'y a pas eu de changement remarquables dans les cours. Les ventes comprennent des lots de Porto Rico à 37 à 39 cents, et environ 170 Cuba 28 1/2. Le stock de toutes sortes est très diminué.

Tabac—Quelques parties du Kentucky en feuilles ont été vendues à terme, et 30 à un terme moyen de 9 1/4, à crédit. A l'encan 14 boucauts ont été vendus 7 1/4 à 10 3/4; 70 boucauts [illegible] à 10 3/4, [illegible] mois. Ce marché, comme tous ceux du Sud, a une tendance à la hausse.

Frets—Pour Liverpool 1/4d par livre de coton, en balles carrées, et 3/8d en balles rondes; térébenthine 2s à 2s 6d par baril, pour Londres, coton 3/8 à 1/2 par livre; pour le Havre, 3/4 à 1 cent par livre de coton.

Change—Traites sur l'Angleterre 109 1/2 pour cent, auquel taux le marché est bien pourvu par la Banque des Etats Unis. Traites sur France 5 30.

VENTES D'ACTIONS—N. York, 22 octobre—50 Actions Banque des Etats Unis, 120.

BOSTON, 18 octobre—*Coton*—La demande en est très active, et la hausse mentionnée dans notre dernier rapport a été pleinement soutenue. Nous n'avons pas appris qu'il y ait eu de ventes qui méritent d'être notées. L'approvisionnement est faible.

Café—Nous sommes toujours sans arrivages importans, et les ventes sont en conséquence limitées. Le stock est bien faible. Ventes de 1 a 300 sacs Brésil 10 3/4, quelques centaines de sacs St. Domingue 10 cts; 250 de Java, à l'encan, 12 cts. à 4 mois.

Farine—Le marché à la farine est calme cette semaine, [illegible] et les ventes de Genesee sont très étendues, 8 87 pour les marques communes. La farine du Sud n'est pas très recherchée. Quelques centaines de barils de Howard street ont été vendues 8 50 au comptant; et 62 à 60 jours; celle d'Alexandrie 8 50 au comptant [illegible] 60 jours.

Sucre—Les transactions n'ont [illegible] qu'il ne s'est fait beaucoup dans l'article, mais dans quelques circonstances on s'est soumis à une légère baisse dans les ventes de sucre en caisses. 1600 du Havane brun ont été vendus 6 à 9, au comptant et à la raffinerie; 100 du blanc 11 1/2 à 11 1/2, 112, 100 boucauts Porto Rico beau 9 1/4 et 9 1/2, 147 de l'encan, que du beau, 7 1/4 à 8, à 4 mois.

Molasse—Il est arrivé considérablement de Cube, cette semaine. Vente de 500 boucauts Cube, 33, quelques petites ventes de Cube dans 24 à 25, et Trinidad 39 le gallon, à 4 et 6 mois. A l'encan, 30 boucauts Cuba muscovados légèrement.

LOUISVILLE, 22 octobre—Cours de la place—Jambon 12 cents; cochon entier 10 1/2; toile d'emballage 19 à 20; cordes d'emballage 7 1/2 à 8; coton [illegible]; café du Havane 13 1/2 à 16; Java 17 à 18, bon approvisionnement; cordages [illegible] 11 à 11 1/2, [illegible] blanc 15, Manilla 13 1/2 à 16; farine superfine 5 [illegible] 5 50; plomb en barre 6 1/2 à 7 en saumons [illegible]; blanc de ceruse 2 75 à 3 le baril; sucre de la N Orléans 11 cents, terré, Havane blanc 14 à 15, brun 8 à 8 1/2; en pain 17 à 19; tabac de 1ère qualité, 7 à 8 50; 2de qual 5 à 7, commun 3 50 à 5 [illegible] quintal; Virginie manufacturé 25 à 40, du Kentucky 13 à 13 1/2; whiskey en wagons 46 à 46 1/2 des wagons, et 45 des magasins.

La barque MARY, capitaine M kerson, venant de Baltimore, est en déchargement vis à vis la rue Suzette 2de. Municipalité. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. GEO BEDFORD, 22, rue Bienville. 30 oct

La goëlette DORIC, capitaine Jones, venant de Charleston, est en déchargement vis à vis la Place d'Armes. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. G BEDFORD, 22, rue Bienville. 30 oct

AVIS—Le navire *Georgia*, capitaine J S Davis, venant de Liverpool, est en déchargement vis à vis le marché aux Légumes. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. LEVI H GALE, agent, 93, rue de la Commune. 30 oct

BATEAU à vapeur Columbia—Les chargeurs sont informés que le COLUMBIA sera prêt à recevoir du fret au bout de la rue Julie, ce matin à 10 heures, et qu'il en recevra jusqu'à demain soir à 4 heures. 30 oct

AVIS—Le navire RAMBLER, capitaine Baxter de Boston, est en déchargement près de la presse à coton d'en haut. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 30 oct

AVIS—Le steamer ST. LOUIS, si commode pour les passagers, commandé par le capitaine Swon, partira positivement pour St. Louis, Alton et tous les ports intermédiaires, aujourd'hui à 4 heures de l'après midi. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure indiquée. GODFREY, LAWRIE & SMALL, agents. 30 oct

100 BOUCAUTS DE SUCRE de la nouvelle récolte à vendre par R. BRUGIER. 30 oct

TOILE A VOILE—10 balles à vendre par ROBERT H. WHITE. 29 oct

MACIS—15 barillets à vendre par ROBERT H. WHITE. 30 oct

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick R Groning, London, Havane. R Groning & co
Polacre Malatta, Bertrand, Barcelone. Cucullu, Lapeyre & Co
Goel. Pilgrim, [illegible], Charleston, J H Ashbridge
Goel. Henry, Long, Galveston, G Bedford

Arrivés.

Bateau de remorque Tiger, Linnell, de la passe N E, ayant remorqué en rade les navires Republican et Rambler, la barque Mary, les goelettes Doris et Emily; il est parti de la passe le 28 à 4 heures p m, et annonce en dehors trois navires et 1 brick, le navire Clifton et un brick sont en rivière.

Bateau de remorque Tennessean, Archer, de la Passe N E, ayant remorqué les navires Huntsville et Edwin, et la brick Empressario; rien de plus nouveau.

Bateau de remorque Hudson, des passes, ayant remorqué en rade le navire Clifton, la barque Marr, les bricks Eldo et Jefferson: il annonce 2 navires en dehors de la Passe S O.

Barque Mars, Roper, de la Jamaïque.
Navire Clifton, Ingersoll, en 23 jours de Boston, au capitaine.
Brick Jefferson, Wall, en 20 jours de Thomastown, au capitaine.
Brick Eddo, Teldorn, en 28 jours de Belfast, au capitaine.
Navire Republican, Russell, Havre, le 15 septembre.
Navire Rambler, Baxter, en 20 jours de Boston, au capitaine.
Navire Huntsville, Eldridge, en 19 jours de New-York.
Navire Edwin, Wilson, Philadelphie pour Natchez.
Barque Mary, Nickerson, en 19 jours de Baltimore à G Bedford.
Brick Empressario, Longrope, en 6 jours de Galveston.
Goelette Doric, Jones, en 13 jours de Charleston, à G Bedford.
Goelette Emily, Pastor, Brassor, Texas, en 6 jours de traversée.
Sloop [illegible], Towle, New York, sur lest au capitaine.
Steamer Hail Columbia, Miller, des bouches du Yazoo.
Steamer Mediator, Carrel des bouches de l'Ohio, 321 passagers.
Steamer Huntsville, Jordon, du Bayou Sara, avec un chargement de coton.
Steamer Swan, Hurne, de la Mobile.

En rivière, montant.

Navire Rockingham, Dwight, de Portsmouth, le 3 octobre.
Navire Garonne, Kimball, en 36 jours du Havre, au capitaine.

MEMORANDA.

Expédiés à Boston, le 19 octobre pour ce port, navire Decalion, Howes; navire Propontis, Nason, devant partir le 1 nov.

Arrivé d'ici à Philadelphie, le 22 septembre, navire Archer, Marston.

Arrivés d'ici à N York, le 22 octobre, navire Vicksburg et barque Galileo, Lombard.

Arrivé d'ici à St. Louis, le 19 octobre, steamer Louisville et Prairie.

Les passagers du navire Republican, venant du Havre, s'empressent d'offrir au capitaine J. B. Russell, leurs sincères remerciments pour le talent et l'activité qu'il a déployés dans la traversée, et surtout pour les soins et les égards qu'il a eu pour tous ses passagers.

M. et Mme. G. Decr[illegible], MM. A. Lafferandérie, Jh. Casbergue, P. A. Debuys, Mme. Dehuys, Mme. J. J Jandot, Mme. Gauner, MM. F. Labranche Dupré, J. Weille, Victor Thirenx, Melle. de Valmont, M. Mamie, Rousse, Marchal, Cordier, C. Wertelle, Ed. Mannet, E. Marquis, A. Marquis, Deniopol, Avequin, Babel. 30 oct—1

UNE assemblée des souscripteurs au Bal d'Ouverture de la Salle de la Bourse St. Louis, tenue ce jour, les personnes dont les noms suivent ont été nommées commissaires:

B. Layton, A. Bouligny, McMurdo, E. R. Harris, I. L. Bernard, P. A. Guyol, Richard Richardson, "F. Dessayet," "A. Dubuc," "C. Delery," "R. T. Armstead," "Pascalis Labarre,"

N. B. Les personnes dont les noms se trouvent entre guillemets, sont membres du comité d'admission. 30 oct—1

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS—Nlle. Orléans, 29 octobre 1838—Des propositions pour remettre dans l'état où elle se trouvait avant l'incendie du 27 courant, la maison située à l'encoignure des Champs Elysées et de la rue de la Levée, ainsi que celle à côté, légèrement endommagée, seront reçues au bureau de cette Compagnie jusqu'à samedi, 3 novembre prochain, à trois heures de l'après-midi. Par ordre de la direction, J. A. DUREL, Séc. 30 oct—3

BUREAU DU TRESORIER, municipalité No 3—Nelle Orléans, 27 octobre 1838—Avis est par le présent donné aux personnes devant les taxes de leurs propriétés situées dans la 3me municipalité pour les années 1836 et 1837, que les reçus seront remis le 8 novembre prochain, à l'avocat de ladite municipalité, pour en poursuivre le recouvrement. 29 oct—3t E. SOMMEREAU, trésorier.

LEÇONS DE [illegible]—Le soussigné, ayant [illegible] heures libres, prendrait quelques élèves à [illegible]. THS. HERZ

APRÈS trois ans de souffrances atroces, [illegible] Vve. Jb. FORTIER.

ENFANT PERDU—Un petit garçon âgé d'environ [illegible] de George Bailey [illegible] M. Jones, No 118 Vieille Levée [illegible]. 30 oct—3

A. LOCKETT & Wm C. MICOU ont formé une société [illegible] Exchange, entre les rues de la Douane et du Canal, [illegible].

ARMISTEAD & SPRING, No. 22, rue de Chartres, reçoivent par chaque paquebot, un bel assortiment de marchandises de [illegible].

ON demande un instituteur qui serait disposé à aller se fixer à la Campagne, dans une famille respectable. On désirerait qu'il sût parler le français et l'anglais. S'adresser, pour plus amples renseignemens, à Ed. LAUDUMIEY, rue St. Louis. No 25. 30 oct—6

M. BAILLY, artiste dramatique du théâtre d'Orléans, est prié de passer au comptoir des soussignés, où il trouvera des nouvelles de son pays qui l'intéressent. R. GRONING & Co. 30 oct

SEL—600 sacs sel de Liverpool, en déchargement, et à vendre en lots convenables aux acheteurs, à des prix modérés. S'adresser au No. 79, rue de la Commune. 30 oct—3

LE bureau du *Commercial Bank Water Works* a été transporté au No. 41, rue de Natchez. ELLIOTT, secrétaire. 30 oct—3

CIGARES—130,000 cigares, en débarquement du brick Catharine, de la Havane, et à vendre par J. A BARELLI & Co. No. 61 rue de la Commune. 30 oct

Thé frais—Une facture de thé impériale de Young Hyson, 13 à 6 livres, en débarquement du navire Huntsville, de New York, et à vendre par ROBERT H. WHITE, 31, rue Gravier. 30 oct

VIN—50 quarts barriques vin de Sherry, à vendre par ROBERT H. WHITE, No. 34, rue Gravier. 30 oct

BEURRE—15 firquins beurre de Goshen, en débarquement du navire Huntsville, de New York et à vendre par ROBERT H WHITE, 34, rue Gravier. 30 oct

TABAC—200 caisses tabac manufacturé, en magasin et à vendre par ROBERT H WHITE, 31, rue Gravier.

A VENDRE par le soussigné, l'entier chargement du navire l'Anaïs de Bordeaux, composé de: 5000 caisses vin rouge de vers crûs, Médoc de 12 btles; 200 do do do de 24 demi bouteilles; 500 barriques vin rouge, divers crûs, 500 demi barriques vin blanc Haut Sauterne et Barsac; 30 fûts eau de vie [illegible], Cognac; 200 caisses de [illegible] fruits à l'eau de vie; 400 paniers huile surfine grandes bouteilles, 600 caisses prunes d'Ente, sèches, premier choix, 60 caisses vin Muscat vieux, 2 caisses conserves alimentaires, 1 caisse bas de soie, 60 paniers vin de Champagne, premières marques garanties, 60 caisses vin de Bourgogne et Côtes Rôties. R. A. LEFEBVRE, Rue Toulouse, No. 10.

AVIS AUX IMPRIMEURS ET EDITEURS DE JOURNAUX.—Le propriétaire de l'Abeille s'attend chaque jour à recevoir les matériaux d'imprimerie qu'il fait venir de New-York, offre à vendre tous ceux qui lui servent actuellement, tels qu'une grande fonte de mignone, des chassis, filets, interlignes &c. 30 oct

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ville de Paris, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés, savoir: harnais de cabriolet et tilbury dans tous les genres, do. pour voiture. Selles anglaises, Do. espagnoles, Vaches grandes à capotes, Veaux noirs et cirés de toutes les grandeurs, Peaux de moutons assorties, Eponges pour voiture, Brosses pour voitures et chevaux, Peignes pour chevaux, Brides en laine en couleurs, Do. en cuir rondes et plates, Sacs de nuit en maquette, Tapis en drap imprimés pour selles, Carnassières de différentes grandeurs, Couvertures en laine pour chevaux, Couvertures en fil pour chevaux. Ils se chargent de faire toutes les réparations nécessaires soit pour voitures, selleries &c. &c. 30 oct—3 LABORDE FRERES. Rue de Chartres, No. 155.

EN débarquement du navire l'Anne Louise de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 80 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc, 40 barriques vin rouge Pauillac Médoc, 24 do. do. St. Sauveur Médoc. Chs. ROYER & V. LABATUT. 30 oct—3 175, rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre en magasin, 200 barriques vin rouge Médoc, 50 do do de St. Julien Médoc, 25 do do de Beyerman, 45 do do Chateau Margaux, 25 do do Pauillac [illegible], 50 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne, 35 do de Haut Barsac, 250 caisses vin rouge St. Julien Médoc, 100 do do Chateau Margaux, 50 do Gruaud Larose, 100 do Chambertin, Pomard &c. 50 do Chablis & Meursault, 50 do Absynthe Suisse, 30 do Kirchwasser, 40 paniers huile d'olive superfine, 60 do de Champagne 1ère qualité, 200 do Anisette de Bordeaux. Chs. ROYER & V. LABATUT, 30 oct 175, rue Royale.

EN débarquement du navire Republican, du Havre: Toiles à draps, Mérinos, bas de soie, mouchoirs batiste, cravates de soie noire, indienne à meubles, gros de Naples, schalls Angola, chemises jaconat pour hommes, etc, à vendre par KENNEDY, DUREL, & Co, 30 oct 52, rue Toulouse.

CHANGE—Traites sur Baltimore à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co. 30 oct

CHANGE—Traites sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co. 30 oct

DEMI BAS de laine—200 douzaines demi bas de laine, venant d'être reçus par le Matakeeset, et à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane.

MAQUEREAUX et morue—300 barils Nos. 1, 2 et 3, maquereaux en barils, et en demi barils; 200 caisses de morue, en magasin et à vendre par ED. SPRAGUE, 30 oct [illegible], rue de la Douane.

FARINE—250 barils, [illegible] de nouvelle [illegible] et à vendre par HEFFORD & HUMPHREY, 30 oct [illegible] Nelle. Levée.

VINS, Huile d'olive, &c. en débarquement du navire Elisabeth de Marseille, et à vendre par le soussigné: 100 barriques vin rouge, 200 paniers huile d'olive, 100 [illegible]. L. D SASSINOT, 80, rue St. Louis

RIZ—25 demi tierçons riz de la Caroline, de première qualité, en débarquement de la goelette Doric venant de Charleston, et à vendre par GEORGE BEDFORD, 30 oct 22, rue Bienville

CAFÉ de St. Yago, première qualité, en débarquement de la barque Mary et à vendre par G. BEDFORD, 30 oct No 22, rue Bienville

100 barriques de vin de Marseille en débarquement du navire Elisabeth, Frith, à vendre par BOUDOUSQUIE & BENIT, 30 oct 13, rue Conti.

HUILE DE VITRIOL & ALCOOL—20 dames-jeannes huile de vitriol, manufacturé par la compagnie chimique de Newton; 5 barils et 10 demi barils alcool pur du laboratoire de Boston, en débarquement du navire Rambler et à vendre par JARVIS & ANDREWS. 30 oct—3 Rue [illegible] et Tchoupitoulas.

PLUMES EN ACIER—[illegible]

Pianos nouveaux et supérieurs de Paris—[illegible] Ville de Paris et Lafayette, [illegible]

[illegible] R. JOHNS & Co. [illegible]

A louer quelques bons pianos [illegible]

PARTI MARRON depuis le 8 juillet, le nègre nommé JESSE ROBINSON, [illegible] âgé d'environ 35 à 40 ans [illegible]. Wm. BARKLEY.

A VENDRE en débarquement du navire Elisabeth, Frith, venant de Marseille: 45 barriques vin rouge, 4 barils vin blanc, 25 caisses [illegible], 25 caisses vin Muscat. ED LAUDUMIEY, 25, rue St. Louis.

A VENDRE en débarquement du navire l'Anne Louise, venant de Bordeaux, [illegible] 14 demi barriques vin blanc, Haut Sauterne 1825, de qualité supérieure, 200 caisses vin rouge St. Estèphe médoc 1825, 12 do de 24 demi bouteilles, do. St. Estèphe médoc. 29 oct—3 ED. LAUDUMIEY, 25, rue St. Louis.

ACTIONS de la Banque de l'Etat de la Louisiane—100 actions de cette banque, à vendre par JAMES HEPBURN, 29 oct No 30, rue de l'Exchange.

BRULÉ & LESSEPS—Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Marchands Papetiers, &c. d'Objets de Bureaux, encoignure des rues de Chartres et Conti. Au moment de la reprise des affaires, viennent rappeler au souvenir de leurs pratiques, et les informent qu'ils sont prêts à exécuter tous ordres d'impression, etc. Circulaires, pamphlets, billets à ordre, lettres de change, cartes d'adresse et de visite, affiches, catalogues, blancs pour notaires &c. &c. ainsi que la réglure et reliure de tous les livres de banques, de bureaux publics et de commerce. Ils ont reçu par les derniers arrivages, des caisses de Rogers. Plumes de Perry, (double patente extra-fine points de Gillott (métallique et damascus)). De Ash—Congrès et aigle. Encre de Perry et autres. Encre perfectionnée bleue et violette, de Guyot. Encre rouge et carmin de Guyot. Plumes de cygne, d'oie et de corbeaux. Cire et pains à cacheter de Londres, ces derniers en boîtes de ferblanc de 1, 1, et 4 de livre. Papiers de toutes dimensions. Papiers pour plans et à dessin. Cartes blanches surface d'ivoire et émaillées, cartes coloriées et émaillées. Cartes à jouer. Ils tiennent aussi des blancs de Douane, tarif des Droits &c. &c. Ils saisissent cette occasion, pour prévenir Messieurs les médecins et avocats qu'ils ont en mains quelques livres de lois et de médecine et qu'à l'avenir ils en recevront constamment. 19 oct.

CIGARRES DE LA HAVANE—Regalias, Cabanas, Trabuco, Cazadores, et cigarres pour dames, en débarquement du brick Zavora, et à vendre par J. M. CABALLERO, 29 oct 30, rue St. Louis.

CHAUX DE THOMASTON—800 barils, le chargement du brick Virginia, en débarquement vis à vis la rue d'Espagne, 3me. municipalité et 500 barils, restant du chargement du brick Voltaire, en débarquement, vis à vis la rue Suzette, 2de municipalité, cette chaux est de première qualité, et à vendre par GEORGE BEDFORD, 29 oct 22, rue Bienville.

PLATRE de Paris et ciment hydraulique, de qualité supérieure constamment en main et à vendre par GEORGE BEDFORD, 29 oct 22, rue Bienville.

CAFE DE ST. DOMINGUE—200 sacs café, première qualité, reçus et à vendre par GEORGE BEDFORD, 29 oct 22, rue Bienville.

DRAYS—Quelques drays de qualité supérieure reçus par la barque Josephine de Philadelphie et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 25 oct No. 16, rue de la Douane.

CAFE et Sucre de la Havane—137 sacs café nouvelle récolte de la Havane, 273 caisses sucre jaune, en débarquement du brick Linee, et à vendre par R. GRONING & Co. 29 oct

BEURRE—10 firquins beurre de Goshen: à vendre par R H WHITE, 29 oct 34, rue Gravier.

COMPAGNIE des architectes [illegible] Districts de la ville de la N. Orléans—Nlle Orléans 26 octobre 1838—Des propositions cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie jusqu'au 8 novembre prochain pour la construction en briques et briques entre poteaux de sept maisons sur divers terrains situés dans le faubourg Tremé. Les plans et devis sont déposés au bureau, passage de la Bourse, près la rue Conti, où ils peuvent être examinés depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi—Par ordre. 29 oct—10 C. SAMORY—Secrétaire.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Pour BOISSON, établissement de Vr. RUIH, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparées, *l'eau simple acidule gazeuse pour table*, l'eau magnésienne saturée, les eaux de *Seltz*, celles de *Vichy*, de *Spa*, de *Wals*, de *Clermont-Ferrand*, de *Bussang*, de *Barèges*, de *Cauterets* et en général les eaux les plus usitées. Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct

SOCIETE Philharmonique—Les membres de la société Philharmonique sont invités à se réunir mercredi prochain 31 octobre, dans la salle des académies musicales, rue de Chartres, pour procéder à la nomination de leurs officiers à l'élection des membres qui composeront la direction et prendre en considération plusieurs mesures d'un intérêt général et d'une grande importance pour la prospérité de la société. Il est donc essentiel que chaque membre soit présent pour exprimer son opinion et donner sa voix dans les élections. Ceux qui, par des causes majeures ne pourront pas assister à la séance, sont priés de donner leur procuration à des membres de la société. Le reste de la soirée sera consacré aux exercices habituels de musique. 29 oct—3

AVIS DE SOCIETE—Les soussignés ont formé à dater de ce jour une société, sous la raison de Bouny et Cruzat, pour les affaires d'encan, exclusivement, ils se chargeront de la vente à l'encan des propriétés foncières, esclaves, actions etc., qui pourraient être confiés à leur soin. Leur bureau est dans le passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti. 29 oct—3 B. BOUNY, M. CRUZAT.

MAGASIN DE MEUBLES NOUVEAUX—Un assortiment complet de Meubles nécessaires, et de toute beauté, se déballent maintenant au No. 57, rue Bienville. 29 oct—1m JOHN P. ALLEN.

AVIS—Je prie toutes les personnes à qui la compagnie des Pompiers créoles, No. 9, peut devoir, de vouloir bien me présenter leurs comptes afin qu'ils soient soldés.—Nul compte sera payé sans l'ordre du secrétaire. Nouvelle Orléans, 28 octobre 1838. 29 oct—4 J. R. VIENNE, secrétaire.

PORTE FEUILLE PERDU—Vendredi dernier du midi à une heure de l'après midi, entre la raffinerie de la Louisiane et les Barraques des Etats Unis, a été perdu un porte feuille en cuir, contenant: 1o Un billet daté du 20 juin 1837, à trois ans de date, (20 juin 1840) souscrit par Edouard Durive à l'ordre et endossé par Pierre Jorda, aussi endossé par G. N. Allard, paraphé ne varietur par Th. Seghers, not. pub. pour la somme de deux mille cinq cent quarante piastres ($2,540.) Toutes personnes sont prévenues de ne négocier le dit billet, le paiement en ayant été arrêté. 2o. quelques papiers de nulle valeur pour tout autre que le propriétaire. 3o. une somme de vingt cinq à trente piastres en billets de Banque et des monnaies. Lequel montant sera abandonné à celui qui remettra le porte feuille, billet et les papiers perdus. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHER, 29 oct—5 rue de la Levée No 3

MANTAS—150 balles des manufactures de Jackson, Appleton et Lawrence, en débarquement du navire Mattakeeset, et à vendre par J A BARELLI & Co 61, rue de la Commune. 30 oct

COTONNADE—30 balles en débarquement et à vendre par J A BARELLI & Co. 30 oct 61, rue de la Commune

TOILE A DRAPS blanche—En débarquement du navire Mattakeeset et à vendre par J A BARELLI & Co. 29 oct 61, rue de la Commune

BOUCAUTS [illegible] J A BARELLI & Co 61, rue de la Commune. 30 oct

SUCRE en pain—30 caisses et barils en pain, de Boston de la meilleure qualité, à vendre par J A BARELLI & Co 30 oct 61, rue de la Commune

VITRES DE FENÊTRES—100 caisses de 10 sur 12 [illegible] 8 sur 10, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Droguistes en gros, encoignure Commune et Tchoupitoulas.

COUVERTURES—[illegible] l'Elisabeth Frith; [illegible] de 3 points [illegible] à vendre par CHATELANAT, 29 oct rue Gravier Exchange Hotel.

TRAITES sur New-York à 60 jours de vue à vendre par CHATELANAT, 29 oct—2 rue Gravier Exchange Hotel.

Mairie de la Nouvelle Orléans. Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $8 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine à partir de demain 29 octobre 39 onces dans [illegible] pain d'un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 13 onces [illegible]. 27 oct. 1838. C. GENOIS, maire.

ARTICLES DE MODES ET DE NOUVEAUTÉS—J. B. Coutentin, arrivant de France, [illegible] au Canal No. 46, offre à vendre [illegible]

TAPIS—Les soussignés viennent de recevoir, [illegible] Tapis de Bruxelles [illegible] E. D. HYDE & Co. 13, rue de Chartres

EN débarquement du navire Lafayette et autres: [illegible] de Reignault, moutarde [illegible] 5, rue St. Pierre en face de la Place. P. CUSACH

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse [illegible] [illegible] Inspecteur des chemins et levées pour le 2e district. BERNARD ALLAIN.

EN débarquement du navire Anne Louise, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: Sardines [illegible] huile, boîtes, 3/4 et 1/2 boîtes. Olives et cornichons en flacons et en barils. Huile d'olive en barils et en paniers de 12 bouteilles et demi bouteilles. Champignons secs en caisses. [illegible] de Boulogne et de Lyon, Eau de fleurs d'orange, Macaroni et Vermicelle, Bouchons [illegible], Fruits à l'eau de vie, Liqueurs assorties, Kirsch, absinthe, marasquin &c. Fruits au sirop, Fruits au candi, Gelée de groseilles et autres, Truffes fraîches, Pruneaux, framboises et groseilles, Pâtés truffés et petits pois, Prunes séchées, 100 demi barriques de vin blanc, Vin blanc en caisses. DUDOUYT & TEULADE, 27 oct—5 63, rue Condé

LE soussigné vient de recevoir par le navire Ville de Paris, un assortiment complet de Costumes à la mode, Gilets de soie, chapeaux de soie noire, velours coton uni, pour habits de chasse et de la ville. L. A. BARBARIN, 27 oct. No. 106, rue de Chartres.

MR. GUEY, Chapelier, rue de Chartres No. 145, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir par le navire la Ville de Paris, un grand assortiment de chapeaux de soie dans les formes les plus à la mode. Il appelle l'attention de ses pratiques. 27 oct—3

ROUES de Charrettes et de Charettes à bras de diverses grandeurs, reçues par la barque Josephine, de Philadelphie et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 25 oct No. 16, Rue de la Douane.

CORDE—225 rouleaux cordes du Missouri, en débarquement du steamer Clyde, de St. Louis, et à vendre à bon marché pour clore une consignation par BOGERT & HAWTHORN, 5 oct 62, rue Gravier.

A VENDRE par les soussignés: Couvertures françaises de 3 points, Alépines noires 1re qualité, Indiennes françaises, Toile à drape, Mousseline Suisse, Vin de Champagne, do de Bourgogne, do du Rhin. BLANCHARD, RIMER & Co. 25 oct 26, rue Bienville.

A LOUER—Les premier, second et troisième étages du magasin No 17, Vieille Levée, encoignure de la rue de la Douane. S'adresser de suite à ROBERT SEMDEMAN, 24 oct No. 17, Vieille Levée

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Th. Maillardet, prévient ses amis et connaissances qu'il a transporté son domicile rue Ste. Anne, No 123 entre Bourbon et Dauphine. 19 oct—6

POUR ST. LOUIS & ALTON—Le steamer ST. LOUIS, solidement construit, capitaine Swon, partira positivement aujourd'hui, 30 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Gravier, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 30 oct 28, Vieille Levée.

POUR GALVESTON, ET VELASCO (Texas)—Paquebot régulier, partant jeudi le 1 novembre—Le superbe navire à vapeur CUBA, nouvellement doublé et chevillé en cuivre et à basse pression, commandé par le capitaine J B Curson, du port de 600 tonneaux. Ce bateau a des bouilloires en cuivre, et a été complètement réparé et amélioré. Il a une chambre additionnelle et peut recevoir commodément 250 passagers à la chambre et 150 sur le pont. Pour fret ou passage, devant positivement partir le jour susdit, s'adresser à bord en face de la rue Girod, ou à BOGERT & HAWTHORN, 62, rue Gravier. N B—Le montant du fret ou du passage doit être payé en billets de banque de la N Orléans. 30 oct

PAQUEBOT CLAIBORNE—Pour Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Natchez et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur bien connu, CLAIBORNE, capt. Barrett, partira jeudi prochain, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à SMITH & VOORHEES, 29 oct 35, rue du Canal.

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le superbe bateau à vapeur MADISON, capitaine Scott, partira pour les lieux susdits et tous les lieux intermédiaires, mardi, 30 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, [illegible]. Le Madison prendra du fret pour Vicksburg, Memphis, Randolph, Mills Point, et tous les ports intermédiaires. 27 oct

POUR ST. LOUIS, Alton et tous les ports intermédiaires.—Le steamer GEORGE COLLIER, fin marcheur, à chambres hautes, capitaine J. Beltz, est maintenant prêt à recevoir son chargement; ayant été réparé dans le premier ordre, il partira sans délai pour les ports ci-dessus mentionnés. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 25 oct 62, rue Gravier

PAQUEBOT régulier pour la maison.—Pour Columbia, Arkansas, Princeton, Lac Providence, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur SOUTHERNER, capitaine Barratt, partira pour les lieux susdits samedi prochain 27 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SMITH VOORHEES, 35, rue du Canal.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur [illegible], et bien connu, ST. LOUIS, capitaine Swan, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira mardi 30 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Gravier, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. N. B. Le St. Louis prendra du fret pour la rivière Blanche, Helena, Memphis, Randolphe, Nouvelle Madrid, Mills Point, et tous les ports intermédiaires.

Pour Velasco et [illegible] Texas. [illegible] partir mardi 1er nov. à 10 heures du matin, le steamer COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine John Wade, partira positivement [illegible]. Les passagers pour Brasoria, Columbia et Quintana [illegible]. Pour [illegible] passage, ayant de beaux emménagements, pour 200 passagers de chambres, et 100 sur le pont, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co, 88, rue de la Commune. N. B. On ne prend du fret que pour Galveston [illegible] 31 du courant. [illegible]

POUR BALTIMORE—Ligne régulière—La barque MARY, fine voilière, capitaine Nickerson, commencera à charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, [illegible] s'adresser à bord [illegible] GEORGE BEDFORD, No 22, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—La barque FANNY, [illegible] classée A 1, capitaine [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé [illegible]. GEO. GREEN & BROTHER, 26, rue du Canal.

POUR LIVERPOOL—Le navire HANNIBAL, capitaine Hanfort, a besoin de 700 à 800 balles de coton pour compléter son chargement. H. C. CAMMACK & Co. Bank Place.

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible], capitaine [illegible]. A. S. GEORGES.

POUR NEW-YORK—Devant partir promptement le 10 novembre, le navire de première classe MANCO, doublé et chevillé en cuivre [illegible]. J. H. ASHBRIDGE, 29, Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le brick de première classe, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 29, rue de la Commune.

FRET POUR NEW YORK—On donnera un fret de 80 à 100 tonneaux, à un bon navire, si l'on s'adresse à R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le beau brick espagnol, fin voilier, EMILIO, capt. Sant, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSE PRATS, 29 oct No 102, rue Ste. Anne

POUR CHARLESTON—La goëlette de première classe MARIA, capitaine Prescott, a les deux tiers de son chargement engagés et allant à bord, partira sans délai. Pour [illegible] J H ASHBRIDGE, 27 oct 29, rue de la Commune

POUR LE HAVRE, Bordeaux ou Marseille—Le navire français fin voilier [illegible], capt. Bouquet, pouvant porter de 7 à 800 balles, ayant tout son chargement déchargé, est maintenant prêt à recevoir son chargement pour les ports ci dessus désignés. Pour les conditions, s'adresser à bord, en dessous du quai ou à KOHN, DARON & Co. 26 oct 20, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Hands Line. La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine [illegible], partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la [illegible] JAMES D. DENEGRE, No. 16, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier TANGUS, classé A. 1, capitaine Union, a besoin de [illegible] 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou pour passage, s'adresser à R. GRONING & Co.

POUR NEW YORK—Ligne de Holmes—Devant partir le 1er novembre—Le navire RIENZI, capitaine Norton, partira comme il est dit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à H. O. AMES, 23 oct 48, rue de Conti.

ON A BESOIN—De deux bricks de la capacité de 2 à 300 balles de coton pour prendre un chargement pour un port du Nord. S'adresser à LEVI H. GALE, 22 oct 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire WM. BADGER, classé A. 1, du port de 350 tonneaux, capt. [illegible], il est doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et partira sous le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 20 oct 29, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ELIZA ANN, classé A 1, capitaine Buswell, ayant besoin de l'équivalent de 300 balles de coton, pour lesquelles, ou pour passage, s'adresser à R. GRONING & CO. 12 oct

A VENDRE OU A FRÉTER, pour un des ports de l'île de Cuba—La goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupree. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 5 oct 19, rue Toulouse.

A LOUER—Un beau magasin, rue St. Louis, no. 25. S'adresser à ED. LAUDUMIEY. 29 oct

A LOUER une maison rue Dauphine, entre Douane et Bienville. S'adresser rue de la Douane, entre Bourgogne et Remparts, au No. 176. 29 oct—2

UNE MULE baie, de taille ordinaire et étampée des initiales A. R. a disparu dans les environs de la Presse à Coton d'en bas. Une récompense de $10 sera payée à quiconque l'amènera au No 28, Nouvelle Levée. 25 oct—3

PEINTURES, Huile, Therebentine, vernis, pinceaux et autres articles de la même branche, d'importation directe; continuellement à vendre à des prix modérés. P. CUSACH, 18 oct Rue St.-Pierre No. 5, face à la Place

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] & FAURÉS.

IL sera vendu Jeudi 1er Novembre, à midi précis, à la Bourse de Cité, le nègre PETER, âgé d'environ 30 ans, excellent cocher et palfrenier, garanti des maladies et vices prévus par la loi. Conditions comptant. 30 oct—1

PAR J. LEVY.

IL sera vendu mercredi, 31 du courant, à la Bourse de la Cité—Deux lieues de terre au Texas, situées sur le Neches, contenant chacune 4,605 acres. Une lieue de terre au Texas, située à la Trinité, et contenant 4,605 acres—dont titres sont pleinement garantis. *Conditions*—Six, neuf et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 30 oct—3

Vente pour liquidation de société.
PAR DORICOURT & DIDION.

SAMEDI, 10 novembre 1838, il sera vendu sur les lieux, de l'autre bord du fleuve près du ferry d'en bas à 4 heures P M, un fonds de grocerie et une buvette, connu sous le nom d'*American coffee house*, très bien assorti et une pharmacie; ensemble un [illegible] bien installé et muni. Plus les établissemens, contenant le magasin, plusieurs appartemens habitables, un arrière magasin, cuisine, et une maison donnant un loyer de [illegible] mois, le tout situé sur un terrain loué à bail, [illegible] seront vendues aux charges et conditions [illegible] les conditions au moment de la vente. L'acte de vente devant M. Cuvillier aux frais de l'acquéreur. 29 oct—12

PAR DORICOURT & DIDION.

SAMEDI, 10 novembre 1838, il sera vendu à la Bourse, rue St. Louis, à midi, HUIT LOTS DE TERRE, situés dans le Bourg Duvergé, rive droite du fleuve, faisant face à la rue de la Poudrière; le No 1 formant l'encoignure de ladite rue de la poudrière et de la rue de Laronde, [illegible] pieds de face à la rue de la Poudrière, [illegible] chemin public sur 115 pieds plus ou moins, de profondeur d'après un plan qui sera exposé [illegible] Duvergé. Le Rail Road [illegible] des Anglais [illegible]. Conditions moitié comptant [illegible] billets endossés à satisfaction [illegible]. L'acte de vente devant M Cuvillier, notaire aux frais des acquéreurs. 29 oct—12

PAR H. J. DOMINGON.
Vente sans réserve.

SAMEDI, 10 novembre 1838, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, UNE MAISON ET UN TERRAIN situés dans la rue du Cirque, entre celles Gravier et Julia, mesurant 30 pieds de face à la rue du Cirque, sur 90 pieds de profondeur, le tout mesure française, [illegible]. Les améliorations consistent en une maison à un étage, en face et une cuisine dans le fond, construite depuis deux ou trois ans, et assurée au bureau de la compagnie de la Marine de l'Ouest pour $2000, laquelle assurance expire le 15 septembre 1839. Cette propriété est actuellement louée à $30 par mois, à l'année [illegible]. *Conditions*—Moitié comptant, le reste à un an de crédit, du 10 octobre 1838, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de Octave de Armas, not. pub aux frais de l'acquéreur. 29 oct—4t 3,7,10

PAR FERNANDEZ & WHITING.
60 caisses Brodequins et Souliers.

IL sera vendu mercredi 31 du courant, à leur magasin d'encan, No 7, Vieille Levée 60 caisses [illegible] hommes et d'enfants [illegible] de bal, 20 balles coton [illegible].

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu demain mardi à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse [illegible].

PAR GUINAULT & DELABIGARRE.
Bureau No. 12, Rue St. Louis.

IL sera vendu, mardi prochain, 30 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis. Le nègre WILLIAM, âgé de 40 ans, bon tourneur de roues, bon [illegible] de mortier, [illegible] jardinier, très adroit, [illegible]. Conditions: 1/3 comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets endossés avec hypothèque. L'acte de vente par devant J. Cuvillier, not. pub. 27 oct—3

CAZADORES DE ORLEANS. Atencion.—La compañia se reunirá el jueves primero de noviembre proximo, en el lugar acostumbrado, á las dos y media de la tarde, con armamento completo, para [illegible] cementerio [illegible]. De orden del capitán. FCO. A. GARCIA, sargento mayor. 27 oct

COMISION DE PANTEON—[illegible] FERNANDO ROMERO, Presidente de la comision de Panteon. 27 oct

COMITE DU PANTHEON—Conformément aux vœux du capitaine, [illegible] FERNANDO ROMERO, Le président du comité. 27 oct

COMPAGNIE du chemin à coulisses, de la Banque de l'Atchafalaya—Nouvelle Orléans, 23 octobre 1838—Tous les actionnaires de cette banque qui [illegible]. 23 oct C. HARROD, caissier.

CIGARES de la Havane—200,000—Cigares Cazadores, Regalias et canones, le tout, de marques diverses, en magasin et à vendre par SLATTER & TRIER—46, rue Poydras. 16 oct

CHARBON DE SCHUYLKILL—Cassé pour l'usage des poêles et fourneaux de cheminées, [illegible] à vendre [illegible]. ANDREW S. BARKER, 27 oct 93 1/2, rue de la Commune.

MÉLASSE—de bonne mélasse de la [illegible] récolte à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 26 oct 26, rue de la Vieille Levée.

A VENDRE—Les deux Cafés [illegible] établis, appelés le Launch et le Ménage Retreat. Le premier est situé à l'encoignure des rues du Camp et Poydras, et l'autre à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Julie. Pour plus amples informations, s'adresser au Maison Retreat, ou au No. 7, rue Delord.

LA compagnie du chemin à coulisses, de la Nouvelle Orléans et de Nashville, [illegible] New York en sommes convenables aux acheteurs. JAMES H. CALDWELL, Président. 24 oct—6

A VENDRE pour cause de départ un Magasin de marchandises sèches très bien situé sur la Levée. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23 oct—15

CLOUX—300 barils clous, en magasin, et à vendre par ROB H WHITE, 34, Gravier. 25 oct

HOTEL DE LA RUE CONTI—Le public est respectueusement informé que cet établissement est ouvert aujourd'hui, et peut recevoir des pensionnaires. 25 oct—6

SUCRE DE LA NOUVELLE RÉCOLTE—En débarquement du steamboat Semaphore, [illegible] de sucre nouveau de première qualité à vendre par FULLAIN, BELLOCQ & DEGELOS. 25 oct Rue St. Louis, No. 15.

TRAITES SUR PARIS à vendre par R. GRONING & Co. 20 oct

COTONNADE—3 balles cotonnade double à vendre à bon marché par FROST & Co. 27 oct 8, rue de la Douane

TOILE blanche à chemises, de différentes qualités, venant d'être reçue et à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane.

CAFÉ DE ST-DOMINGUE—300 sacs café de St. Domingue, à vendre par GEORGE BEDFORD, 25 oct Rue Bienville 22

PLATRE DE PARIS—500 barils en débarquement, et à vendre en lots convenables aux acheteurs par GEORGE BEDFORD, 25 oct Rue Bienville 22

BROUETTES—Un grand assortiment reçu par la barque Josephine, de Philadelphie, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 25 oct No. 16, rue de la Douane.

FEUILLETON.

HISTOIRE DE TOUT LE MONDE.

5e. Chapitre.

MESURE POUR MESURE.

[illegible] était déchiré, mais je souriais.... il me [illegible] je le serrai avec effusion.... mais au [illegible] j'avais bonne envie de le tuer! ainsi va [illegible] l'on ne peut plus marcher sans un masque.

B. Desperriers.

[illegible] lieues des Coupiers, il y avait un vieux château entouré d'un assez beau domaine, qui avait appartenu à une famille noble et puissante mais [illegible] depuis longtemps. Ce château venait d'être [illegible] par un homme tout récemment [illegible] qui devait y passer une partie de la belle saison avec sa femme. Cela m'avait fort peu occupé [illegible] mais la présence imprévue de Béville, fit [illegible] la pensée que ce nouveau propriétaire [illegible] mon ancien ami. Je ne me trompais [illegible] interrogé la tremblante Rose, elle [illegible] dans mes soupçons. Ce jeune homme, [illegible] voir sans aimer, n'était autre que [illegible] propriétaire du château de Courcelles. [illegible] je revêtis un élégant costume de [illegible] délibérément en route pour le château [illegible].

[illegible] de Courcelles s'élève une délicieuse colline, qui forme au milieu de la plaine, un monceau de fleurs et de verdure. Dans [illegible] une corbeille de fleurs, dans [illegible] panier de fruits. Cette petite colline [illegible] entourée d'une ceinture de ravins d'une grande [illegible] le poète, tant la puissance du contraste y est [illegible] ménagée, et semble disposée par une main [illegible].

[illegible] arrivé sur la colline, je m'assis pensif [illegible] et contemplai les [illegible] murailles de Courcelles que je [illegible] au milieu d'un massif de marronniers. [illegible] au château de Courcelles? que dirai-je à Béville? que dirai-je à sa femme? leur reprocher [illegible] ? cela serait du dernier [illegible] mettre à la porte. Quant [illegible] immédiate et violente, elle est [illegible] encore, [illegible] vengeance, au regard [illegible] mode, elle est fort mal [illegible] et les autorités municipales. Le code [illegible].

[illegible]

val et la femme qu'il portait roulaient dans l'abîme. Ce n'était point le moment de réfléchir, mon parti fut bientôt pris, je saisis mon fusil, j'ajustai le cheval au défaut de l'épaule et je fis feu. Le cheval tomba roide mort au bord du précipice, une seconde plus tard la jeune femme se serait brisée comme un verre fragile sur les anfractuosités du ravin.

Je courus aussitôt à elle pour la relever, alors je la reconnus, c'était Cécile, non la Cécile que j'avais vue jadis rieuse et folle et pleine de santé, mais une femme maigrie par le chagrin, et dont la pâleur était moins l'effet de l'émotion présente que de la douleur passée. Cependant elle était évanouie. Blanche comme l'albâtre, le corps ployé en deux, les cheveux épars, on eût dit d'un lys brisé par l'orage.

Bientôt cependant elle reprit ses sens et, jeta autour d'elle un regard étonné, puis m'aperçut. En me reconnaissant, elle ne put retenir un cri: eh! quoi, dit-elle, c'est vous! vous ici!—Je m'inclinai silencieusement en lui offrant mon bras. Cécile regarda de nouveau autour d'elle, comme pour s'assurer qu'elle n'était point le jouet d'une illusion. Je répondis tout haut à cette interrogation muette. Ce n'est point un rêve, madame, mais une réalité, pénible pour vous sans doute, puisqu'elle vous condamne à revoir un homme dont la présence doit vous être odieuse.... mais le hasard est notre maître à tous, et ce n'est qu'à lui que vous devez vous en prendre, si dans cette rencontre, il a moins consulté vos sympathies que son propre caprice.—Je dois le remercier plutôt, répondit Cécile, en contemplant son cheval qui gisait sans mouvement, car c'est à cette rencontre et à votre admirable sang froid que je dois la vie—Je m'inclinai de nouveau mais cette fois je ne répondis pas.

Cependant notre position mutuelle devenait assez difficile. Heureusement que l'arrivée de quelques domestiques, qui de loin avaient vu le danger de leur maîtresse, vint mettre fin à notre conversation. Comme je m'apprêtais à m'éloigner, Cécile se tourna vers moi et me dit en rougissant: aurai-je, monsieur, le plaisir de vous voir à Courcelles?—Madame répondis-je gravement, j'aurai l'honneur de m'informer de vos nouvelles... bien que j'espère que cet accident n'aura pas de suites.

Le lendemain, à midi, j'étais dans le salon de Cécile, et au bout d'une heure de conversation, elle me disait en parlant de Béville: C'est une idole dont le dehors est d'argent mais dont le dedans est d'argile! Huit jours plus tard elle faisait de son mari l'éloge le plus exagéré. C'en était fait de Béville! quand une femme fait l'éloge du mari qu'elle méprise, c'est qu'elle va le tromper.

N'exige pas de moi, mon ami, que je m'appesantisse sur les détails de cette partie de ma vie. Mes souvenirs en sont pour moi douloureux et amers. Certes, c'est une chose terrible qu'un premier désenchantement, mais non point sans remède. Mais lorsque le jeune homme quittant cette robe d'innocence et d'illusions, qu'on revêt aux premiers jours de la vie, la déchire [illegible]

[illegible] l'appris, que dans cette partie qu'on appelle la vie, les hasards sont toujours pour ceux qui savent les faire naître, et que celui là est un fou qui met son cœur pour enjeu. Toute la probité consiste à tricher selon les règles. J'avais aimé jadis Cécile de toute mon âme, et elle ne m'avait point aimé, et voilà qu'elle se mettait à m'aimer alors que je ne l'aimais plus. La vengeance me fut bien plus facile, mais aussi beaucoup moins douce que je ne l'avais pensé.

Dans mes visites au château de Courcelles j'avais revu Béville. Il ne fut point question entre nous du passé, et en apparence nous restâmes les meilleurs amis du monde. Il continuait ses excursions nocturnes avec Rose, et je faisais semblant de les ignorer. De son côté, tout en applaudissant à mes visites il commença à éprouver contre moi une [illegible] jalousie. Ce changement me semblait pénible. Je regrettais presque d'avoir pu l'avenir, et je m'aperçus que la vengeance est un glaive à deux tranchants, qui blesse celui qui s'en sert pour frapper. Plus d'une fois, lorsque Cécile, pleine d'amour et d'ivresse, penchait sa tête sur mon épaule, j'avais été sur le point de lui dire: enfant! tu crois que je t'aime encore.... détrompe toi, car ma perfidie, tu as tari jadis les sources de l'amour dans mon cœur, imprudente, il ne fallait pas y laisser la haine et l'orgueil. Mais jamais, je l'avoue, je n'eus ce triste courage.

Un soir, je reçus un billet de Cécile, dans lequel elle m'engageait à venir passer la soirée avec elle. Béville, me disait-elle, est absent pour quelques jours. Je me rendis à son invitation. Quand vint la nuit, nous nous rendîmes sur les bords de la Bresle. L'air était calme et pur, et la fraîcheur des eaux semblait inviter à une promenade nocturne. La brise se jouait mollement dans les roseaux, et les flots étincelaient sous les étoiles. En un mot, c'était une nuit toute semblable à celle où j'avais rencontré Rose et Béville. Je ne sais quel fatal génie m'inspira l'idée de pousser plus loin la similitude. Je conduisis Cécile près d'une petite barque qui se trouvait à quelques pas de là, puis, prenant les rames, je me mis à fendre les flots, en répétant le refrain de Béville:

Plaignez une pauvre espagnole
Trop facile à donner son cœur.

Nous voguâmes longtemps ainsi. Je riais tout bas, et Cécile ne savait à quoi attribuer ma gaîté. Ah! Béville! disais-je, à part, voudras-tu savoir maintenant quel est le plus outragé de nous deux, et lequel a reçu dans son honneur la plus large blessure? Cependant comme la nuit s'avançait, nous songeâmes à rentrer au château. L'endroit de la rivière où nous nous trouvions, était réellement inabordable. Toute la rive était occupée par un marais fangeux, et il nous fallait remonter un mille plus haut. Je repris ma rame et ma chanson. Tout à coup Cécile me saisit par le bras, écoute, écoute, me dit-elle saisie d'effroi.

Je prêtai aussitôt une oreille attentive, et comme nous avions vent debout, j'entendis distinctement au loin le refrain que nous chantions [illegible]:

Plaignez une pauvre espagnole
Trop facile à donner son cœur.

On eût dit d'un écho.

Cécile, [illegible] de la voix de Béville, dit-elle, [illegible] devenir!—Je compris que Béville faisait ce soir sa promenade ordinaire, et que son prétendu départ n'était qu'un prétexte de mari.—Que devenir? répéta Cécile, d'une voix suppliante. En ce moment mon âme était en proie à un tumulte de pensées qui s'entre choquaient avec une telle violence, que je sentais mes jambes trembler sous moi. Un instant j'eus l'idée d'accomplir ma vengeance jusqu'au bout: si j'allais, pensais-je, au devant de Béville, et que lui montrant cette femme pâle de honte et de terreur, je me mis à lui crier: bonne promenade, Béville, et bonne chance! voulez vous, pour rompre l'uniformité de nos amours, échanger votre maîtresse contre la mienne, je crois qu'il ne nous sera pas difficile, [illegible] faire connaissance, certes la vengeance serait neuve et complète! mais en me retournant pour contempler Cécile, je la vis si tremblante que j'en eus pitié. Après tout, me dis je, quand une femme se donne à un homme, quelques qu'aient pu être ses torts envers lui, ils sont tous effacés. Son danger présent doit me faire oublier sa faute passée.

—Rassurez vous, dis-je, à Cécile, en jetant sur sa tête un schal de [illegible] que j'avais mis sur elle, [illegible] de la fraîcheur de la nuit. Personne n'apercevra votre visage. Ce tissu fragile va devenir par ma volonté, un rempart que nul homme ne tentera de franchir sans péril de la vie. Vous serez inviolable aussi bien que dans une forteresse d'airain.

Dans ce moment, j'entendis un bruit de rames qui se rapprochait de plus en plus, et bientôt la barque de Béville glissa près de la mienne à la distance de quelques pieds. Dans son étonnement, Béville laissa tomber la rame, tandis que Rose, cachait son visage avec ses mains. Parbleu! dis-je à Béville, il fait bon à se promener sur l'eau, et je ne suis pas étonné de vous y rencontrer.—Béville me regarda avec un [illegible] air de stupéfaction, que je [illegible] de bon cœur dans tout autre moment, mais ce n'était pas l'instant de plaisanter aussi je [illegible] une gravité qui eut fait honneur à un conseiller aulique. Béville reprit enfin son aplomb et me dit d'un air à la fois railleur et soupçonneux: je ne vous savais pas des goûts aussi poétiques, il paraît que vous n'avez point peur de la rosée?—Et donc! je n'exerce pas encore la profession de mari, mais vous il me semble, vous avez fait une infraction à la règle conjugale, sans crainte des rhumatismes..... tout au cas, je n'ai rien vu, rien entendu.... bonne nuit et bonne chance.

Un instant dit Béville, qui grimaçait un sourire, mais dont les yeux flamboyans semblaient vouloir plonger sous le schal qui recouvrait la tête de Cécile, pourquoi ne ferions-nous pas route ensemble.... je serais trop heureux de faire connaissance avec Madame, ajouta-t-il, en me montrant Cécile.... je sais trop votre bon goût pour ne pas être certain qu'elle est jolie—ah! ça, mon cher, m'écriai-je, vous n'ai-je demandé compte de vos amours....de quel droit venez vous donc me troubler dans les miens?—de quel droit? dit Béville en grinçant des dents.... mais il reprit d'un ton plus doux.... allons donc, [illegible]

au revoir." Béville réfléchit qu'il n'était ni convenable, ni prudent de pousser plus loin l'aventure. Il sentait bien que vis à vis moi sa position était tout à fait mauvaise.—Vous avez raison, me dit-il, je suis un fou—adieu—sans rancune, et il me tendit la main.—Je compris aussitôt que Béville venait de me jurer une haine à mort, et au fond du cœur je le lui rendis bien, ce qui ne m'empêcha pas de serrer la main qu'il me présentait avec toute l'apparence de la cordialité.

Il faut que tu saches pour l'intelligence de ce qui va suivre, que la Bresle est partagée en une foule de petits bayous, séparés par des îlots, mais que toutes ces [illegible] branches de la rivière se réunissent à un quart de lieue de Courcelles. Au moment où se passait la scène que je viens de te raconter, nous nous trouvions en face d'un de ces îlots; il prit à gauche, moi à droite [illegible] la même pensée nous avait saisis tous les deux. Béville se mit à faire force de rames pour arriver à Courcelles avant moi, afin de s'assurer si véritablement sa femme était restée au château. De mon côté, je voulais à tout prix arriver avant lui. Nos bateaux étaient également légers, et nos forces égales, aussi nous arrivâmes en même temps au bout de ces îlots dont je t'ai parlé.—Vous avez été vite, me dit il.—Pas plus vite que vous, répondis-je, nous comprîmes tous les deux à la fois qu'il était inutile de continuer notre lutte. Nous laissâmes tomber les rames, Béville croisa ses bras d'un air sombre, moi je me plaçai devant Cécile. Un instant de silence, d'un silence solennel et terrible, précéda le drame qui allait commencer de nouveau. Nos deux bateaux se touchaient presque, et Rose, par sa position frôlait la tremblante Cécile. Depuis une heure, Rose était en proie à une colère qui commençait à déborder. Elle voulut savoir quelle était la rivale pour laquelle Béville semblait l'oublier, et au moment où je m'y attendais le moins, elle enleva le schal qui cachait Cécile aux yeux de son mari. Béville laissa échapper un cri de rage, et tirant deux pistolets de poche cachés sous son habit, il fit feu sur Cécile, mais il la manqua, il dirigea sur moi son second pistolet, mais l'amorce ne prit point.

Je repris mes rames alors et commençai à nager de toutes mes forces. Béville se mit à ma poursuite avec une vigueur à laquelle sa rage ne faisait qu'ajouter. Cependant j'avais quelque avance sur lui; d'un coup de rame j'abordai brusquement devant un bois dont je connaissais les moindres sentiers; j'enlevai Cécile dans mes bras, et d'un bond, je m'élançai à terre, mais à peine pris-je course, que j'entendis Béville qui me poursuivait et qui n'était qu'à quelques pas de moi. Je me retournai, et je l'aperçus qui brandissait un poignard; moi, j'étais sans armes. Le désir de sauver Cécile, me donna une force dont je ne me serais jamais cru capable; à ma droite, j'avais le bois dont j'ai parlé, à gauche, un des ravins profonds qui entouraient la colline sur laquelle j'avais rencontré Cécile, un arbre avait été jeté sur le ravin en guise de pont. Je le traversai hardiment, malgré mon fardeau, quand [illegible] de l'autre côté, je le précipitai du pied [illegible] avec un cri de rage. Lâche! [illegible] tournai vers Cécile et [illegible] conduisit droit au [illegible] des marches devant vous; [illegible] château qui se trouve [illegible] vous entrerez et [illegible] le comte de Savenne [illegible] toute la vérité, et lui [illegible] mettra cette bague pour qu'il vous croie. Si je ne reviens pas, dites lui, qu'il vous protège pour l'amour de moi.... puis, comme Cécile voulait parler ... partez, lui dis-je, partez! je le veux, je l'ordonne.... Quand elle eut disparu à mes yeux, je me retournai froidement vers Béville et lui criai: maintenant que nous sommes entre hommes, tu vas voir si je suis un lâche! et d'un bond, franchissant l'espace qui nous séparait, je [illegible] ne veux pas venir à moi, je vais à toi [illegible] de ton sang, il y a long-temps que j'ai soif de ton [illegible] et je rends grâce à Dieu qui nous met enfin face à face, avec le ciel pour témoin, et haine contre haine.—Béville souriait amèrement; [illegible] dit Béville, avec noblesse, et jetant son poignard dans le ravin il s'élança sur moi....... deux jours après, on lisait dans le journal du département:

"Des paysans ont trouvé le cadavre de M. Jules Béville, au fond d'un ravin. Ce cadavre était horriblement mutilé. On attribue cette mort à un suicide.—M. Jules Béville n'était pas très heureux dans son intérieur."

H. B.

STE. HÉLÈNE ET LA COLONNE.

I.

Dors, dors Napoléon, garde ton triste empire
Sur lequel sourdement le flot mourant soupire;
Au fond des Océans, garde ton noir rocher
Où soleil sans rayons qui finit sa carrière,
Tu jetas la lueur de ta pâle lumière
Qui brillait cependant encore à ton coucher!

Garde tes jours mêlés d'amertume et de peine,
Assez, assez longtemps la fortune libertaine
Enchaînée à ton char avait suivi tes pas;
Il fallait des revers pour grandir ta mémoire;
Garde l'adversité qui manquait à ta gloire,
Pour montrer le mortel il fallait ce trépas.

A l'heure du réveil n'appelle plus la France
Où s'adressaient tes vœux d'amour et d'espérance;
Ne redis plus aux vagues de lui porter tes pleurs;
Ne viens plus chaque jour t'asseoir sur ton rivage
Ecouter si les flots en mourant sur la plage
Te disent que la France a compris tes douleurs.

Car celui qui gémit dans les déserts de l'onde
Qui d'un sceptre tombé laissa tomber le monde,
Captif roi qu'on outrage et qu'on tue à loisir,
Qui pour tout aujourd'hui n'a qu'un roc solitaire
Lui vieux géant déchu du trône de la terre,
Lui que l'on crut héros est maintenant martyr!

Oh! garde donc toujours ta triste Ste. Hélène
Garde son bord [illegible] et sa vague lointaine,
[illegible] rochers noirs;
[illegible] monotone,
[illegible] la colonne
[illegible] orages obscurs!

II

C'était triste pourtant cette grande victime
Echappée au naufrage et rendue à l'abîme;
C'était triste de voir ce grand [illegible] de héros
Arrêté dans son bond, tué par son génie,
Mourir dans ses fers l'infâme tyrannie
Qui courbait son [illegible] et ployait son repos!

Oh! qui l'eut dit, géant, aux beaux jours de ta gloire,
Alors que tu tressais ton grand nom dans l'histoire,
Alors que l'aigle altier s'élançait vers les cieux;
[illegible] retour battait la colonne;
Alors que ton front ceint d'une triple couronne
Semblait braver le ciel et défier les dieux;

Oh! qui l'eut dit alors qu'emporté par l'orage
Débris encor debout de ton vaste naufrage,
Aigle atteint dans les airs quand il prenait son vol
Tu devais aborder sur cette plage aride
Pour y voir engloutir ta fortune perfide
Et l'aigle retomber platement sur le sol!

Qui l'eut dit que jeté sur la rive étrangère
L'aigle ne devait plus reposer dans son aire;
Qui l'eut dit que jeté sur ce rocher désert
Napoléon captif trahi par sa fortune,
N'entendant que les flots d'une mer importune
Devait gémir six ans, proscrit par l'Univers!

III

Pourquoi ce lourd nuage audessus de nos têtes
Qui plane tristement précurseur des tempêtes?
Pourquoi comme un linceul ce manteau de vapeurs,
Ces hydres [illegible] sillonnant la nuit sombre
[illegible] éclairant au loin l'ombre?
Pourquoi vers l'occident ces sinistres lueurs?

Pourquoi le ciel est sombre et la vague muette?
Pourquoi l'air est pesant et la nature inquiète
Comme lorsqu'à l'orage apparait l'horizon
Que tout bruit s'est éteint, qu'au milieu du silence
La foudre en serpentant à travers la distance
Vient prédire à nos yeux quelque révolution?

Vieux bronze dont il fit sa colonne immortelle,
Dont il voulut doter sa mémoire éternelle,
Qu'il fondit un beau jour avec son souvenir
Et son génie ardent qu'il léguait à la France
Pourquoi donc aujourd'hui frémis-tu d'espérance
Pourquoi donc à ce nom sembles-tu tressaillir?

C'est qu'il vient aujourd'hui le géant séculaire
C'est que l'aigle banni va rentrer dans son aire
C'est que Napoléon de sa terre d'exil
Vient réchauffer son cœur au sein de la patrie,
Vient revoir sa colonne et sa France chérie
Et du fond du cercueil l'ombrager du péril!

Oh! de quels cris d'amour ont retenti ces rives
En saluant de loin les dépouilles captives,
Et voyant [illegible] la gloire et ton tombeau!
La France tout entière aujourd'hui te rappelle,
Revient le protéger de [illegible] paternelle,
Quitte ta Ste. Hélène et ton [illegible]!

La France qui jadis proscrivait ta dépouille
En pleurant sur la tombe aujourd'hui s'agenouille;
Reviens voir ta patrie où [illegible]
Viens abriter ton front à l'ombre de la gloire
Viens bénir ta colonne où brille ton histoire
Et reposer [illegible] sous un ciel bien-aimé!

ALBERT DE [illegible]

UNE FLEUR AU DÉSERT.

Une source, des fleurs, quelques verts arbrisseaux
Empruntent leur parfum, leur bruit, leurs frais arceaux
Au sein secret de la terre;
Les oiseaux en famille y suspendaient leur nid,
Tout heureux.... mais dans l'ombre un rocher de granit
Se dressait morne et solitaire.

On eût dit à le voir, surtout quand le printems
[illegible] et joyeux, ses trésors éclatans,
Amour, gaîté, parfum de rose;
On eût dit qu'à l'essor d'un bonheur passager
Lui seul, austère et froid, demeurait étranger,
Comme un vieillard au front morose.

Un jour dans le désert un doux vent se leva;
Sur ses arbrisseaux [illegible], vers l'aube, il enleva
Sa graine à la fleur qui se ride;
Un ciel pur et serein s'ouvrait à son essor;
Il heurta le granit et laissa son trésor
Au sein d'une crevasse aride.

En ce temps, où la terre enchaînait l'aquilon,
La brise déposa quelque poudre au vallon,
Un peu de mousse à la colline;
Le rocher [illegible] son berceau voyageur,
Et le ciel, de la source aspirant la fraîcheur,
Abreuva la graine orpheline.

Puis un furtif rayon glissa dans son séjour;
Sous ce divin baiser une fleur vint au jour,
Tremblant à l'air qui la vit naître;
Fleur bientôt la plus belle en ce vivant tableau;
[illegible] son pur calice au clair reflet de l'eau,
Charmante, et s'y mirant peut-être.

Doux honneur du désert! vers son modeste abri
Souvent dans l'air [illegible] flottait le colibri,
Beau sylphe incliné sur son aile;
Et l'enfant, [illegible],
Secouait les lys blancs tressés dans ses cheveux
Et tendait ses deux mains vers elle.

Mais le rocher surtout, ce géant triste et noir,
Qui, [illegible], l'hôte importun du soir,
Au ciel rejetait l'aigle fauve,
Le rocher [illegible], et, joyeux à son tour,
La portait, fier de gloire et rayonnant d'amour
Comme un jeune astre à son front chauve.

[illegible] t-il son pudique ornement!
Voici la nue au ciel; l'air mugit sourdement;
Tout frémit d'une horreur profonde:
Soudain la foudre éclate au [illegible] rouge éclair;
La pluie, à flots, jaillit de l'abîme de l'air;
Le torrent bout, s'élance et gronde.

La rafale—elle vient—la rafale en hurlant
Vole, heurte, renverse, arrache au sol tremblant
Pins en éclats, mélèze et chêne;
Rapide, elle franchit les immenses plateaux,
Courbe au loin les grands bois, glisse au flanc des coteaux,
Puis tourbillonne dans la plaine

Pauvre fleur! pauvre fleur, quel sera ton destin!
Hélas! tu venais à peine, à l'aube du matin,
Supporter l'aile des zéphires,
Lorsqu'échappés de l'ombre, et frais, [illegible],
Ils venaient du vallon chercher le pur encens
Qu'au [illegible] du rocher tu respires.

Tremble, et dérobe au jour ton sort mystérieux.
Peut être.....mais voici l'aquilon furieux
Qui pousse vers toi sa trompe [illegible]
[illegible]
Il se rue à grand bruit, frappe, et le tourbillon
Du géant fait [illegible]

Assaut impétueux! terrible et sombre effort!
Mais le roc, affermi sur son pied large et fort,
Demeure calme, inébranlable;
De sa cime [illegible] il déchire le vent
Le refoule à sa base, et l'aquilon tournant
Se roule en tombant sur le sable.

Il se roule, bondit, reprend son vaste essor,
Fuit, balayant la nue, et rugissant encor,
Chasse la foudre de son aile;
Vers l'horizon s'envole, y plonge et disparaît;
Relais, soleil; toi, fleur, en ton abri secret
Souris au rocher qui [illegible]

Et toi, [illegible] travail des longs desseins de dieu,
Quand l'orage a sur toi brisé son vol de feu,
Tu parais plus belle, à nature;
Ta [illegible] s'emplit sous un plus doux rayon,
[illegible] s'épanche en ta création,
Et [illegible] au loin, chante, ou murmure.

Que t'importe en effet l'outrage des autans?
Pour [illegible] coups dieu t'a livré le temps;
Mais la fleur n'a qu'une journée;
La fleur [illegible]
Périt quand le jour tombe, et [illegible].
Adieu, ma belle destinée!

Nature, qu'as-tu fait?—ce géant de granit
Pourra donc toujours voir le soleil au zénith
Verser la flamme accoutumée,
Mais la fleur?—insensé! le rocher répondit:
—Immortelle, dit-il, au ciel s'envolera
Sa douce haleine parfumée.

PERENNES.

A VENDRE—Une [illegible] négresse [illegible], petite taille âgée d'environ 30 ans, [illegible] et très bon sujet, parfaitement garantie, [illegible] cuisinière et blanchisseuse, bonne [illegible]. Si d'ici au 3 novembre prochain elle n'est pas vendue à l'amiable par Didion courtier, elle le sera le dit jour par Doricourt & Didion encanteurs à la Bourse de l'hôtel St. Louis, à midi. Conditions—Un quart comptant et la balance à 4 mois [illegible] billet et hypothèque, endossé à la satisfaction du vendeur. L'acte de vente devant M. Foulon aux frais de l'acquéreur. 9 oct

DEMANDE D'ORDRES—J. M. [illegible], courtier de coton, rue de la Commune [illegible].